



Constituante
Verfassungsrat

Séance du mardi 7 décembre 2021 – matin

Sitzung vom Dienstag 7. Dezember 2021 – Vormittag

Présidence : Barras Gabrielle (membre du Collège présidentiel)

Ouverture de la séance – Eröffnung der Sitzung: 07.12.2021, 09:00 h

Ordre du jour – Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance
Eröffnung der Sitzung

2. Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 5 (première lecture)
Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 5 (erste Lesung)

1. **Ouverture de la séance**
Eröffnung der Sitzung

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Bonjour tout le monde. J'ouvre cette session de décembre de la Constituante. Je salue les membres de la Constituante, s'il vous plaît..., les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général, les interprètes et techniciens, les représentants des médias ainsi que toutes les personnes qui suivent les débats sur canal9. Deux communications avant de débiter les travaux, merci de vous connecter au système de vote en introduisant votre carte de vote dans l'espace prévu à cet effet. Je vous prie également de bien respecter les consignes du plan de protection sanitaire pour nos séances. Je vous rappelle notamment que le port du masque est obligatoire en permanence dans la salle ainsi que dans l'ensemble du bâtiment.

2. **Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 5 (première lecture)**
Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 5 (erste Lesung)

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Nous procédons maintenant, nous reprenons la lecture de détail de l'avant-projet de la commission thématique 5. Cette commission est chargée des thèmes du développement territorial, de la mobilité, de l'environnement et de l'agriculture. La commission est présidée par Monsieur Matteo Abächerli, Monsieur Grégoire Vannay en est le vice-président et Monsieur Narcisse Crettenand le rapporteur.

Nous reprenons à l'article 503 et je passe la parole au rapporteur.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, un petit rappel sur la méthode de travail de la commission 5 qui tout au long de ses travaux de rédaction et de formulation de ses textes, a suivi les directives et recommandations de la commission de rédaction afin d'avoir des textes simples, clairs et précis. Lors de l'analyse des amendements, lorsque les textes proposés ne changent pas le fond de l'article, la commission a décidé de garder sa formulation et donc de rejeter l'amendement. C'est-ce que nous avons fait à l'article 503 climat.

Il y a 2 amendements, le premier, le 503.13 du Parti socialiste Gauche citoyenne qui demande de fixer une date dans la loi. La commission ne souhaite pas fixer de date ou mentionner la fixation d'une date au niveau constitutionnel. Il laisse la liberté à la loi de le faire. Le fait de mentionner que l'Etat vise la neutralité carbone indique déjà que l'on laisse ouverte la possibilité de fixer une échéance. La commission rejette cet amendement.

Le deuxième amendement, le 503.14 UDCVR et CVPO, cet amendement demande de biffer cet article la constitution. La commission estime que le consensus est aujourd'hui largement acquis sur le fait que nous devons lutter contre les changements climatiques et prendre les mesures pour atteindre la neutralité carbone. De plus, par rapport à la lecture préliminaire, nous avons scindé en deux l'article énergie et climat, pour donner plus de visibilité et d'importance à ces 2 thématiques, la commission rejette cet amendement.

Merci Monsieur Crettenand, je passe la parole à Madame Curdy.

Curdy Lucile, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

[...] tel que formulé par la commission dans l'ensemble nous satisfait. La neutralité carbone est ambitieuse mais pas utopique. L'inscrire dans la constitution permet de mettre en place les moyens nécessaires et d'investir dans l'innovation qui travaille déjà sur des solutions. L'article n'est pas insensé ni superflu. De plus, notre amendement 503.13 propose d'inscrire une date limite dans la constitution. Ainsi nous ne fixons pas d'objectifs directement, mais nous pensons qu'il est important de fixer une date, afin que l'Etat planifie les mesures et les moyens pour y parvenir. Nous vous invitons donc à soutenir notre amendement et à rejeter l'amendement 503.14 du SVPO UDCVR qui propose de biffer l'article, merci de votre attention.

Merci Madame Curdy. Je passe la parole à Monsieur Jean-Marc Savioz.

Savioz Jean-Marc, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues Constituant·es et Constituants, la question n'est plus de savoir s'il y a changement climatique ou non, c'est un fait, c'est une réalité. Ainsi que ce soit au niveau d'un pays, d'un canton, d'une entreprise ou d'un particulier, nous sommes tous concernés. La 26e conférence mondiale sur le climat s'est terminée sur un accord international, marquant plus d'ambition dans le combat de limiter le réchauffement global, plus de vitesse dans la transition énergétique et plus de solidarité avec les pays les plus touchés par les changements climatiques.

Quand un Etat ou une entreprise souhaite atteindre la neutralité carbone, cela ne signifie pas 0 émission de CO₂. Selon la définition du Parlement Européen à la neutralité carbone, c'est l'équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption de carbone de l'atmosphère par les puits de carbone qui sont par exemple le sol, les forêts et les océans.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, atteindre la neutralité carbone au niveau mondial avant la fin du siècle est présentée par de nombreuses institutions comme une nécessité pour limiter la hausse des températures à 2 degrés, voire 1 degré et demi par rapport à l'ère préindustrielle, un des objectifs majeurs de l'accord de Paris de 2015. Ainsi, à notre niveau, nous voulons aussi nous engager pour le climat et la neutralité carbone. C'est pourquoi le groupe PDCVr soutient la commission dans son article 503. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Savioz. Je passe la parole à Madame Claudia Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, guten Morgen miteinander. Wie bereits im Eintretensvotum gesagt, befürworten wir von Zukunft Wallis es sehr, dass in der neuen Verfassung ein Klimaartikel aufgenommen werden soll. Wir sind oder wir wären damit gleich fortschrittlich wie zum Beispiel die Kantone Bern oder Zürich. Denn nebst Bern, dessen Klimaartikel ich bereits im Eintretensvotum erwähnt und ausgeführt habe, hat kürzlich, sprich am 25. Oktober dieses Jahres, auch der Kantonsrat von Zürich entschieden, die Kantonsverfassung um einen Klimaschutzartikel zu erweitern. In diesem ZH-Artikel soll festgehalten werden, dass sich Kanton und Gemeinden für die Begrenzung des Klimawandels und dessen Auswirkungen einsetzen müssen. Insbesondere sollen Sie ihre Massnahmen darauf ausrichten, die Treibhausgasemissionen bis zur Treibhausgasneutralität zu vermindern. Weiter sollen Sie dafür sorgen, dass die dazu geeigneten Massnahmen umgesetzt werden, namentlich in den Bereichen Siedlungsentwicklung, Gebäude, Verkehr, Land und Forstwirtschaft, sowie Industrie und Gewerbe. Schliesslich wird in dem Artikel auf die Förderung von Entwicklung und Anwendung von Technologien, Materialien und Prozessen, die zum Klimaschutz und zur Anpassung an den Klimawandel beitragen, festgehalten. Die Volksabstimmung dazu findet übrigens kommendes Jahr statt. Ich gebe zu, dieser ZH-Artikel ist etwas lange und auch relativ ausführlich, wie dies übrigens auch beim Klimaschutzartikel im Kanton Bern der Fall ist. Mir persönlich gefällt das. Aber ich muss sagen, ich bin auch schon sehr glücklich, wenn wir den nun vorliegenden Vorschlag für

die Walliserverfassung, für den Walliserklimaartikel in die neue Verfassung aufnehmen können. Denn schliesslich geht es ja darum, mit welchen Massnahmen und mit welchem Tempo dieser dann umgesetzt wird und zwar auf Gesetzesebene. Deshalb befürwortet eine Mehrheit von Zukunft Wallis auch den Antrag von PS-GS 503.13 der fordert, dass die Klimaneutralität bis zu einem gesetzlich festgelegten Datum erreicht werden soll. Im Klimaartikel des Kantons Bern wird übrigens festgehalten, dass diese 2050 erreicht werden muss.

Setzen wir also jetzt ein Zeichen, folgen wird den grossen Kantonen Bern und Zürich und halten wir das Klima, die Bekämpfung des Klimawandels und die Klimaneutralität in unserer neuen Kantonsverfassung fest. Ich und sicherlich viele Menschen in unserem Kanton und auch unsere nachfolgenden Generationen danken Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, für ihre Zustimmung zu diesem Klimaartikel. Auch wenn es nur Worte sind, die hiermit in unsere Verfassung aufgenommen werden sollen. Es ist ein wichtiges Zeichen, es zeigt die Verantwortung, die wir gegenüber nachfolgenden Generationen haben und es ist ein klarer Auftrag an die Politik tätig zu werden und sich gegen den Klimawandel und für die Klimaneutralität einzusetzen. Danke für die Aufmerksamkeit.

Merci Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, comme relevé dans le rapport de première lecture, les acteurs institutionnels jugent l'article 503 trop spécifique et ne doit être inscrit dans la constitution cantonale, mais est du ressort de la Confédération. Pour la simple et bonne raison que la problématique climatique doit être uniforme sur la totalité du pays. Ainsi, on évite des différences de traitement entre les habitants du pays. Le canton veut modifier la loi sur l'énergie car la loi actuelle date de 2004. Les buts de cette mise à jour sont : de garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie, de permettre le passage à un approvisionnement en énergie basé sur un recours accru aux énergies renouvelables, en particulier indigènes ainsi qu'aux rejets de chaleur inévitables, de promouvoir la construction, l'exploitation, la rénovation et l'entretien des bâtiments et des installations avec une consommation et des pertes d'énergie aussi faibles que possible.

Je ne sais pas si vous avez lu le projet de loi, mais les contraintes de construction, de rénovation et de mobilité seront relativement onéreuses pour les collectivités publiques, les entreprises et pour les citoyens. Pour résoudre le problème de la mobilité, on entend souvent que les solutions sont d'électrifier le parc de véhicules, mais là aussi on déplace le problème sans le résoudre, car l'hiver est la période où la Suisse a un déficit de production électrique et doit en importer de France et d'Allemagne et d'Autriche.

Ensuite, le terme neutralité carbone stipulé dans l'article est à mon sens un vœu pieux. Je pense qu'on devrait plutôt éduquer les consommateurs afin de diminuer les déchets, les transports de marchandises superflus, style Amazon, Wish et compagnie et de consommer avec des produits locaux et de saison, et j'en passe.

En plus, il ne faut pas se leurrer, cet article a aussi l'inconvénient de créer de nouvelles taxes et impôts que tout contribuable redoute. Pour terminer, les finances des collectivités publiques, des entreprises ainsi que celles des citoyens ne sont pas inépuisables. C'est pour cela, chers collègues, que le groupe UDC et Union des citoyens vous propose de supprimer cet article, merci de votre écoute.

Merci Monsieur Formaz, je passe la parole à Madame Maria Arnold-Escher.

Arnold-Escher Maria, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Guten Morgen alle zusammen. Dass jemand gegen den Klimaschutz ist, glaube ich, das müssen wir gar nicht diskutieren. Wir sind alle dafür, dass man das schützen muss und tun es auch. Aber ein festgelegtes Datum gehört ganz sicher nicht in die Verfassung. Ich danke Ihnen.

Merci Madame Arnold-Escher, je passe la parole à Monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die SVPO ist klar gegen diesen Klimaartikel, welcher wie folgt lautet: «der Kanton ergreift Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels und strebt die Klimaneutralität an.» Das ist ein rein ideologischer Artikel, wir haben es wiederholt dargelegt und auch Frau Alpiger hat ja gerade selbst gesagt, dass es nur Worte sind. Der Kanton Wallis hat, egal was er tut, überhaupt keinen Einfluss auf das Weltklima. Dieser Artikel ist für das Klima wirkungslos. Wir befürchten aber, dass ein solcher Klimapolitik Grundlage wird für neue Einschränkungen, Steuern, Abgaben, Gebühren, Verbote und Benachteiligungen der Bevölkerung sein wird. Diese Massnahmen, die aus diesem Verfassungsartikel folgen werden, die werden die Walliserinnen und Walliser mehr zu spüren bekommen, als dass es die Massnahmen das Klima zu spüren bekommen wird und darum lehnen wir diesen Artikel ab. Besten Dank.

Merci Monsieur Kreuzer, je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, ganz am Anfang möchte ich persönlich noch meinen Dank aussprechen, dem Präsidium, dem Generalsekretariat, zur Bereitstellung dieser freiwilligen Teste, die wir vorher draussen machen konnten. Wir im Verfassungsrat haben eine Vorbildfunktion, die wir wahrnehmen müssen und das können wir auch beim Klima machen. Wir können Verantwortung übernehmen, wir können Zeichen setzen. Es stimmt nicht, dass wir keinen Einfluss auf das Klima haben. Wir haben vielleicht einen kleinen, aber wir haben nicht keinen. Und wir haben das eigentlich in der Eintretensdebatte schon gesagt, warum das wichtig ist, dass wir einen Artikel eben zu diesem Thema in die Verfassung einführen. Wir haben uns in der der Kommission explizit dafür entschieden, die Klimaneutralität festzuhalten, da wir der Überzeugung sind, dass die Entwicklung hin zur Klimaneutralität ein erstrebenswertes Ziel ist im Kampf gegen den Klimawandel. Auch kleine Schritte können etwas bewegen und das geht auch auf kantonaler Ebene. Zusätzliche ist das Streben nach der Klimaneutralität ein ideales Ziel staatlichen Handelns auf Verfassungsebene, da die Absicht klar definiert ist, aber in diesem Fall Spielraum gelassen wird, aber nur wenn wir eben keine fixe Zahl einsetzen. Wir sind auch der Meinung, wie es vorhin Maria Arnold gesagt hat, eine Zahl oder ein Hinweis auf eine fixe Zahl gehört von uns aus gesehen nicht in die Verfassung, sowie es der Kanton Bern zum Beispiel gemacht hat. Zudem muss man sagen, dass die deutsche Formulierung des Änderungsantrags wie sie heute vorliegt von PS-GC nicht wirklich sinnvoll ist, weil dann strebt man die Klimaneutralität bis zu einem gesetzlich festgelegten Datum an. Das kann also auch so verstanden werden, dass ab dem festgelegten Datum die Klimaneutralität nicht mehr angestrebt werden müsste und das ist sicher nicht im Interesse der Antragsteller.

Grundsätzlich muss sich aber heute der Verfassungsrat darüber entscheiden, braucht es einen Hinweis auf ein Enddatum wann das Klimaziel erreicht werden muss, ja oder nein. Wir von der Kommission sind klar der Meinung, dass es das nicht braucht und dass hier nicht der richtige Ort ist in der Verfassung, um das zu platzieren. Entsprechend schlagen wir euch vor, den Antrag von PS-GC abzulehnen und der Kommission zu folgen. Vielen herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Nous pouvons donc procéder aux votes sur les différents amendements. Vote 1, dans le premier vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 503.13 du PS Gauche citoyenne en rouge, qui demande d'ajouter que la neutralité carbone doit être atteinte à une date

fixée dans la loi. La commission en vert, l'amendement PS Gauche citoyenne en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 70 voix contre 34 et 1 abstention.

Dans le deuxième vote, nous opposons la commission en vert, y compris le résultat du vote précédent, à l'amendement 503.14. UDC Valais romand, SVPO en rouge, qui veut biffer cet article sur le climat. La commission en vert, l'amendement UDC Valais romand, SVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 92 voix, 12 contre et 1 abstention.

Nous passons à l'article 504 qui concerne les ressources naturelles. Je passe directement la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, l'article 504 ressources naturelles, 3 alinéas, 9 amendements. Les amendements concernant cet article aux alinéas 1 et 2 ont fait l'objet de longues discussions au sein de la commission, en particulier les amendements 504.15 des Verts, 504.16 du PS Gauche citoyenne, l'amendement 504.17 du VLR ainsi que l'amendement 504.21 d'Appel Citoyen. Je rappelle que Les Verts veulent rajouter l'alinéa 1 en tenant compte de leur capacité de renouvellement. Le PS Gauche citoyenne souhaite rajouter en assurant leur capacité de renouvellement. Le VLR veut que l'Etat et les communes promeuvent l'économie circulaire, y compris pour les énergies renouvelables. Pour cela, ils proposent de biffer le non renouvelable à l'alinéa 2. L'amendement d'Appel Citoyen demande de rajouter que l'Etat et les communes appliquent les principes de l'économie circulaire dans l'ensemble de leurs activités et les encouragent au sein de l'économie. Finalement, la commission a décidé de garder l'alinéa 1 sans changement et de formuler une nouvelle proposition pour l'alinéa 2 sur la base de l'amendement du VLR soit l'alinéa 2 nouveau, je le cite : Pour préserver les ressources naturelles, l'Etat et les communes promeuvent l'économie circulaire. Donc, on accepte ici de tracer le non renouvelables demandé par le VLR puisque l'économie circulaire doit effectivement s'appliquer aux énergies, qu'elles soient renouvelables ou non. Par contre, on garde ici les ressources en lieu et place de leurs ressources proposé par le VLR, sinon on limiterait l'économie circulaire aux seules ressources naturelles de l'Etat et des communes. Par cette modification, l'économie circulaire s'applique à toutes les ressources naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables. Par cette formulation, la promotion de l'économie circulaire s'applique aux activités de l'Etat, des communes et l'économie. Nous rappelons ici le principe de l'économie circulaire. Selon la définition d'Economie Suisse, l'on ne peut pas reprocher de faire l'écologisme, je cite leur définition : L'économie circulaire est une approche globale qui tient compte de tout le cycle de vie, débutant par l'extraction des ressources naturelles, passant par la conception, la production et la distribution d'un produit, avec une durée de vie maximale et s'achevant par le recyclage et/ou la valorisation. Par cette nouvelle formulation de l'alinéa 2, la commission estime avoir répondu aux objectifs souhaités des amendements 504.15 des Verts, 504.16 du PS Gauche citoyenne, 504.18 du VLR et du 504.19 d'Appel Citoyen.

Concernant l'amendement 504.17 VLR qui veut rajouter les communes à l'alinéa 1 en plus d'Etat, c'est la même remarque que pour les amendements 501.01 et 502.07, nous ne souhaitons pas impliquer les communes à ce stade dans la Constitution, mais cela n'exclut pas d'impliquer les communes à un autre stade législatif. La commission rejette cet amendement.

Concernant l'amendement 504.20 du CVPO qui veut biffer l'alinéa 2. ceci est contraire au voeu de la commission qui souhaite conserver cet alinéa 2 de notre article sur les ressources naturelles, donc nous rejetons cet amendement également.

L'amendement 504.21 d'Appel Citoyen qui souhaite un alinéa 2 bis nouveau en rajoutant je cite : il favorise la réduction des déchets. L'économie circulaire répond à cette demande, donc inutile de rajouter ce complément.

L'amendement 504.22 du CVPO demande de biffer l'alinéa 3 qui traite de l'eau. La phrase qui dit que l'Etat et les communes demeurent propriétaires de cette ressource. La commission

souhaite que cette ressource demeure un bien public, comme sûrement la majorité de ce plénum, nous l'espérons donc nous rejetons cet amendement également.

L'amendement 504.23 de Gerhard Schmid. La commission a trouvé que dans cet amendement, il y avait des éléments intéressants comme la gestion globale de l'eau. Par contre, l'énumération de son utilisation est un peu limitative, la proposition de la commission étant plus large, la commission rejette cet amendement tout en laissant la réflexion sur le sujet pour la commission de deuxième lecture.

Pour récapituler, nous proposons au plénum d'accepter la proposition C504 de la commission pour l'alinéa 2 et de rejeter tous les autres amendements concernant cet article sur les ressources naturelles. En espérant qu'un certain nombre d'amendements soient retirés, suite à la nouvelle formulation de la commission pour l'alinéa 2. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Crettenand. Je vous informe que l'amendement 504.18 du VLR a été retiré. Je passe la parole maintenant à Monsieur Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Werte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, die SVPO beantragt die Streichung des zweiten Satzes in Absatz 3. Es gibt heute viele privaten Quellen, private Wasserfassungen, also es ist nicht alles im öffentlichen Eigentum und diese Formulierung ist hier so nicht geeignet. Deshalb sollte man dies streichen oder eine Formulierung wählen, die der heutigen Situation gerecht wird. Besten Dank.

Merci Monsieur Zurbriggen. Je passe la parole à Madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, une fois n'est pas coutume, je prends la parole au nom du groupe des Verts et Citoyens pour retirer notre amendement 504.15 au profit de l'amendement 504.16 du groupe PS Gauche citoyenne.

Pour notre groupe, veiller à une utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles est une ambition noble mais insuffisante. En effet, cela ne garantit en rien que cette utilisation n'ira pas au-delà de ce que notre environnement peut nous fournir. Nous estimons donc nécessaire de préciser que l'utilisation des ressources ne doit non seulement être rationnelle et économe mais également se faire en assurant leur capacité de renouvellement. Merci de soutenir cet amendement.

Merci Madame Vuagniaux, je passe la parole à Madame Fumeaux.

Fumeaux Pascale, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, je prends la parole pour les articles 504.19 et 504.21, respectivement : pour préserver les ressources naturelles, l'Etat et les communes appliquent les principes de l'économie circulaire dans l'ensemble de leurs activités et les encourage au sein de l'économie. Et le deuxième, il favorise la réduction des déchets. Je ne vais pas vous expliquer à nouveau la définition qui vient d'être faite pour l'économie circulaire, mais simplement vous expliquer, l'Etat et les communes promeuvent une économie circulaire. Promouvoir est une action facile, sans [...] d'implication. Est-ce que je peux promouvoir une alimentation saine en mangeant 5 fruits et légumes par jour alors que je me nourris au fast-food ? Est-ce que je peux prôner les méfaits du tabac, alors qu'occasionnellement un bon cigare me fait plaisir ? Voilà les déviances qui pourraient être possibles. Eh bien non, les entreprises et citoyens ont besoin d'avoir, comme dans tout apprentissage, un maître qui est en congruence avec ce qu'il promeut et encourage. Le Valais a besoin d'avoir un Etat exemplaire qui montre son inquiétude

pour le niveau surdimensionné de la consommation des ressources, qui montre que les objectifs 2030 sont une de ses préoccupations.

Il faut pour ceci que l'Etat et les communes mettent eux aussi en pratique cette économie circulaire pour impliquer le peuple et surtout pour mettre en place une ou des solutions qui limiteraient la production de déchets ou du moins les revaloriseraient.

Si l'on fouille dans chacune de nos poubelles, il est certain qu'un objet sur 2 pourrait être utile pour une autre entreprise, pour créer de l'énergie, pour donner une seconde vie à quelque chose qui, à nous occidentaux, pourrait paraître désuet. C'est ça l'économie circulaire, une économie qui réduise drastiquement ces déchets et qui utilise ce que quelqu'un ne veut plus dans une nouvelle perspective. 24 millions de tonnes de déchets en Suisse, répartis entre déchets de chantier, déchets urbains, déchets spéciaux et boues d'épuration. 24 millions, comment est-ce possible pour un si petit pays ? Nos déchets ne doivent plus avoir comme simple perspective de finir dans des sacs taxés ou dans des usines d'incinération. Il est primordial de réduire la production de déchets, de limiter le gaspillage en favorisant une seconde vie à nos déchets en les réutilisant, en les transformant. N'attendons plus et soyons un canton novateur qui montre son implication. Pour cela, au nom du groupe Appel Citoyen, je vous invite à soutenir nos 2 amendements.

Merci Madame Fumeaux. Je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chers et chères et chers collègues, pour commencer, le groupe VLR salue la nouvelle formulation C504 de la commission qui va exactement dans le sens de son amendement 504.18 qui a donc été retiré. Un autre amendement 504.17 a été déposé à une large majorité du groupe, l'intégration des communes dans l'utilisation des ressources naturelles dans l'alinéa 1.

Ceci se fait dans la même logique que celle déjà exprimée lors du dernier plénum pour l'article 501. Les actions au sujet de l'environnement pris dans un sens large, doivent pour la majorité du groupe être également de la responsabilité communale et pas uniquement de celle du canton, merci pour votre attention.

Merci Monsieur Rey. Je passe la parole à Madame Arnold Escher.

Arnold-Escher Maria, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Wir bitten Sie um Unterstützung vom Absatz 2 bei Artikel 504. Erstens sagt der Absatz 1 genug aus, zweitens ist es eine unnötige Wiederholung von der Bundesverfassung von Absatz 75 und drittens, wenn Kreislaufwirtschaft so lange erklärt werden muss, finde ich dieses Wort nicht geeignet für eine einfache, verständliche Verfassung. Danke.

Merci Madame Arnold-Escher, je passe la parole à Monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, mein Vorschlag zur Ergänzung des Absatzes 3 ist eigentlich nichts Neues, ich habe bereits bei der Grundsatzdebatte darauf hingewiesen. Es ist für mich unerklärlich, dass die Kommission diesen Steilpass nicht aufgenommen hat. Vielleicht kam er aus der falschen Ecke Herr Präsident. Die vorliegende Fassung der Kommission wird weder der heutigen, noch der zukünftigen Bedeutung des Wassers gerecht und sie schafft auch keinen Rahmen für eine umfassende kantonale Wasserwirtschaft. In der neuen Verfassung ist dieser wichtigsten Ressource Wasser ein entsprechendes Gewicht zu geben. Kanton und Gemeinden sind gefordert. Sie müssen zusammen eine umfassende Wasserwirtschaft gewährleisten, dabei haben sie die drei Hauptelemente zu sichern und zu koordinieren nämlich, das ist das Einzige was die Kommission nennt, die Wasserversorgung für

die Menschen und ihre Wirtschaft sicherstellen, dann ist die Bewässerung, die ich fordere für die Kulturlandschaft und gegebenenfalls auch für Aufforstungsflächen. Sie wissen, was auf uns zukommt, in den nächsten Jahrzehnten. Und dann die Wasserkraftnutzung als Garant für eine CO₂ neutrale erneuerbare Energiegewinnung. Und bei Stauanlagen käme auch dann noch der Hochwasserschutz dazu, ihm könnte Rechnung getragen werden. Unter Umständen müssen auch die bisherigen Eigentumsrechte an der Ressource Wasser, das heisst auch die zedierten Wasserrechte dem Ziel der umfassenden Wasserwirtschaft untergeordnet werden. Das Wasser als natürliche Ressource ist ein öffentliches Gut in öffentlichem Eigentum und dürfte hier privates Eigentum werden. In dem Sinne bitte ich um Unterstützung meines Antrages.

Merci Monsieur Schmid, je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, membre de la constituante, CVPO

Danke Frau Präsidentin, ich wollte eigentlich nicht das Wort ergreifen, weil eigentlich mein Vizepräsident hier sprechen wollte, aber ich wurde direkt angesprochen von Herrn Schmid und ich möchte hier seiner Unterstellung vehement widersprechen. Ich bin eigentlich einer der grössten Befürworter dieses Wasserartikels und habe mich immer dafür eingesetzt, also die Leute in der Kommission wissen das. Das ist grundsätzlich ein allgemeingültiger Artikel der so passt und eigentlich nicht anders behandelt werden muss und dann hängt es nicht davon ab aus welcher Ecke das kommt der Vorschlag den Sie anbringen Herr Schmid.

Merci Monsieur Abächerli, je passe la parole au vice-président de la commission Monsieur Grégoire Vannay.

Vannay Grégoire, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues, le bon travail de la commission 4 avec son article 407 sur le développement durable qui met en avant l'équilibre entre la nature et les activités humaines, nous semble bien répondre à l'amendement 504.16 du PS Gauche citoyenne qui parle de capacité de renouvellement. L'équilibre entre la nature et l'activité humaine sous-entend des limites à ne pas dépasser, d'où une utilisation rationnelle et économe, inscrite dans notre alinéa 1 de l'article 504. La gestion sobre et efficace des ressources est une définition de l'économie circulaire comme l'a déjà dit notre rapporteur.

De facto, l'amendement 504.21 d'Appel Citoyen qui mentionne la réduction des déchets n'est pas nécessaire et nous proposons de rejeter cet amendement.

Concernant l'article, l'amendement 504.18 du VLR, il a été adopté et retiré, car repris par la commission. L'amendement 504.19 d'Appel Citoyen nous semble superflu, du fait de l'alinéa 2 de notre article qui parle d'économie circulaire et d'exemplarité de l'Etat qui a été repris à l'article 400 par notre plenum le 23 novembre dernier. Nous proposons de le refuser également. L'amendement 504.22 du SVPO qui demande de supprimer le fait que l'Etat reste propriétaire de l'eau nous laisse un peu dubitatifs sur le fond de cette option. En effet, nous ne voyons pas comment assurer un approvisionnement en eau sans en être propriétaire. Le terme d'or bleu en dit long sur la valeur de cette ressource naturelle. Le risque de voir cette ressource mal gérée ou faire l'objet de spéculations est très grande et à terme, nuirait à un approvisionnement sûr. Nous recommandons donc de refuser cet amendement. L'amendement 504.23 de Gerhard Schmid dont on vient de débattre, a retenu, nous avons retenu certains mots comme la gestion globale de l'eau. Cette une gestion globale de l'eau, de la ressource, qui inclurait donc l'eau d'irrigation, l'eau potable comme nous le mentionnons dans notre article, nous avons pris ça sous le terme général d'approvisionnement, qu'elle soit donc d'irrigation ou eau potable. Nous sommes d'avis de laisser cette réflexion à la lecture 2 pour les prochains membres de la commission.

Donc, nous comptons vraiment sur votre appui pour tous nos articles, merci pour votre écoute.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Merci Monsieur Vannay, nous pouvons donc procéder aux votes sur les différents amendements. Dans le premier vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 504.17 du VLR en rouge, qui demande d'ajouter la mention des communes dans l'alinéa 1. La commission en vert, l'amendement VLR en rouge. Le vote est lancé. Vous avez suivi le VLR avec 76 voix, 29 contre et 1 abstention.

L'amendement 504.15 des Verts a été retiré. Nous passons donc au vote 3. Dans le troisième vote, nous opposons la commission en vert, qui ne mentionne pas les capacités de renouvellement, à l'amendement 504.16 du Parti socialiste Gauche citoyenne. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 65 votes oui, 39 non et 2 abstentions.

Nous passons au vote 4 à son alinéa 2. La commission a formulé une nouvelle proposition. Nous avons donc un vote sur demande est-ce que quelqu'un demande le vote sur la nouvelle formulation de la commission ? Je vois que personne ne demande le vote.

Nous passons au vote 6, au vote 5, l'amendement du vote 5 ayant été retiré. Nous opposons la commission en vert à l'amendement 504.19 d'Appel Citoyen en rouge qui propose une nouvelle formulation de l'alinéa 2. La commission en vert, l'amendement d'Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 72 voix, 34 contre, sans abstention.

Vote 7, nous opposons le résultat du vote précédent, donc la commission, à l'amendement 504.20 du CVPO en rouge, qui veut biffer cet alinéa 2. La commission est en vert, l'amendement CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 85 voix contre 19 et 1 abstention.

Nous passons au vote 8. Je mentionne qu'il y a une petite erreur dans le script, il s'agit de l'amendement 504.21 d'Appel Citoyen. Donc nous opposons la commission en vert à l'amendement 504.21 d'Appel Citoyen en rouge qui demande d'ajouter un nouvel alinéa 2 bis sur la réduction des déchets. La commission en vert, l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 64 voix, 42 contre, sans abstention.

Nous passons au vote 9. Dans le 9e vote à l'alinéa 3, nous opposons tout d'abord en vert l'amendement 504.22 du SVPO, qui souhaite biffer le fait que les communes et les cantons demeurent propriétaires de l'eau, à l'amendement 504.23 de Gerhard Schmid en rouge, qui propose une nouvelle formulation de l'alinéa concernant la gestion globale de l'eau. Le SVPO en vert, Monsieur Gerhard Schmid en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu l'amendement Schmid avec 79 voix, 9 contre et 17 abstentions.

Vote 10. Dans le dernier vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement de Gerhard Schmid en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 58 voix, 45 contre et 2 abstentions.

Nous passons à l'article 505 qui concerne l'agriculture et la sylviculture. Je passe directement la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, 7 amendements de cet article sur l'agriculture et sylviculture. Concernant le rapport de minorité qui souhaite le rajout à l'alinéa 1 de "et en préservant la quantité et la qualité des sols agricoles", la commission laisse le plénum se déterminer sur ce rapport de minorité. L'amendement 505.24 du CVPO qui souhaite supprimer l'alinéa 1, en garantissant des conditions-cadres attractives, la commission estime que c'est un élément important pour la pérennité des activités agricoles et sylvicoles que de garantir des conditions-cadres attractives. Donc, nous rejetons cet amendement. L'amendement 505.25 de Zukunft Wallis, malgré quelques nuances, il correspond aux objectifs du rapport de minorité. La commission ne retient pas cet amendement. L'amendement 505.26 des Verts qui demande de

rajouter la biodiversité à l'alinéa 3 de cet article, la biodiversité fait l'objet de l'alinéa 2 à l'article 506 environnement, donc c'est le suivant. De plus, on mentionne à l'alinéa 2 du présent article le soutien de l'Etat à l'agriculture et à la sylviculture dans leurs fonctions économiques, protectrices, écologiques et sociales. Dans la fonction écologique de l'agriculture et de la sylviculture, il y a aussi la biodiversité ou soutient la biodiversité. Cet amendement a fait l'objet d'un vote. Je crois que c'est le seul vote que la commission a fait. La majorité de la commission rejette cet amendement par 7 voix contre 3 et 2 abstentions.

L'amendement 505.27 du VLR qui veut supprimer "et des animaux" de l'alinéa 3, ce rajout découle de la lecture préliminaire au plénum, c'est une proposition du CSPO acceptée par 56 voix contre 39 et 8 abstentions. Donc, la commission, dans le respect de ce choix par le plénum, rejette l'amendement du VLR.

L'amendement 505.28 PS Gauche citoyenne qui veut rajouter un alinéa 4, l'Etat veille à des revenus décents dans la branche, c'est, à notre sens, une redite de l'alinéa 1 qui dit que l'Etat contribue à la pérennité des activités agricoles et sylvicoles en garantissant des conditions-cadres attractives. Les conditions-cadres attractives, c'est aussi un revenu décent, la commission rejette cet amendement.

L'amendement 505.29 du Parti socialiste Gauche citoyenne qui veut un alinéa 5 nouveau avec la transition vers une agriculture biologique, bien que accepté en lecture préliminaire, ce sujet a déjà fait l'objet de longs débats au niveau de la commission qui ne souhaite pas retenir la mention de la promotion d'un label dans la constitution.

Ce sujet a fait l'objet d'un point particulier lors de la consultation, la consultation des acteurs institutionnels n'est pas favorable à l'introduction de la mention de l'agriculture biologique dans la constitution, les avis négatifs se montent à plus de 60%. Au niveau de la consultation publique, les avis positifs recueillent 62,2%. Cependant, en analysant les commentaires de la consultation publique, on constate qu'une grande majorité des commentaires va dans le sens de ne pas mentionner l'agriculture biologique au niveau de la constitution mais de le faire figurer au niveau d'une loi ou d'un règlement d'application.

L'agriculture biologique, on le rappelle, est un label. La commission ne souhaite pas citer ou faire référence pour la promotion d'un label dans la constitution. La commission rejette donc cet amendement. Merci de soutenir la commission dans ses propositions.

Merci Monsieur Crettenand. Je vous informe que le CVPO a retiré son amendement 505.24. Je passe la parole maintenant au représentant de la minorité, Monsieur Jean-Daniel Nanchen.

Nanchen Jean-Daniel, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Merci madame la présidente. Madame la présidente, chères et chers collègues, par ma prise de parole, je défends le rapport de minorité déposé par Géraldine Granges Guenot, Peter Burri, Vincent Luyet et moi-même, relatif à l'article 505 agriculture et sylviculture, alinéa 1 qui propose de compléter le texte suivant soumis par la commission : L'état contribue à la pérennité des activités agricoles et sylvicoles en garantissant des conditions-cadres attractives, et en préservant la qualité et la quantité des sols agricoles. En Valais, les terres arables sont rares donc précieuses. Pour offrir à la population le choix de consommer local et un cadre de vie préservé, il faut garantir aux exploitants agricoles des surfaces suffisantes et correctement exploitables pour répondre aux demandes et leur permettant de vivre décemment de leur travail. En effet, l'agriculture reste avant tout une activité économique. Le sol est une ressource non renouvelable. Les zones à bâtir industrielles et touristiques ne doivent pas être surdimensionnées afin de préserver les terrains cultivables. Grâce au maintien des surfaces agricoles, la diversité du paysage est garanti, ce qui représente un élément important de la qualité de vie. Notre agriculture est mise à rude épreuve, son territoire est grignoté de toutes parts par des projets certes importants, mais aussi par une politique exponentielle. Comment concilier la sécurité attendue

par le projet Rhône 3 et une certaine autonomie alimentaire de proximité ? Comment répondre aux besoins de logements tout en répondant aux besoins des paysans ? Comment planifier l'expansion des domaines de loisirs tout en maintenant une agriculture de montagne si importante pour l'entretien du paysage et la sécurité.

La proposition du rapport de la minorité complète, sensibilise et précise deux notions complémentaires essentielles. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de la soutenir, merci pour votre écoute.

Merci Monsieur Nanchen, je passe la parole à Monsieur Peter Burri.

Burri Peter, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Werte Kolleginnen und Kollegen, in voller Transparenz spreche ich hier als Mitglied der Fraktion Zukunft Wallis, als Landwirt und Minderheit der Minderheit. Die erste Frage in unserer Kommissionsarbeit zum Landwirtschaftsartikel war, weshalb es überhaupt einen solchen braucht, in einer auf Bundesebene derart stark regulierten Branche. Meine Antwort war die, dass nicht alle Kantone aufgrund der unterschiedlichen Voraussetzungen mit der Landwirtschaft, dieselben Prioritäten verfolgen können. So sehr ich die Arbeit der Kommission schätze, so sehr bedaure ich, dass sie es hier nicht geschafft hat, zusätzlich zu den allgemeinen Grundsätzen zu definieren, was denn das Besondere der Walliser Landwirtschaft ausmacht. Also sage ich es hier nochmals, es ist die Vielfalt an Landwirtschaftsbetrieben und damit einhergehend auf vielfältige Art bewirtschaftete Landwirtschafts- und Alpflächen, welche eine grosse Bedeutung für die Biodiversität und das Landschaftsbild haben. Der Erhalt der Flächenbewirtschaftung ist ein Schlüsselfaktor für diese von einer Mehrheit der Bevölkerung gewünschten externen Effekte landwirtschaftlicher Tätigkeit, wie sie Absatz 2 definiert. Innerhalb der vergangenen 20 Jahren hat sich die Zahl landwirtschaftlicher Betriebe im Kanton mehr als halbiert auf noch 2'634 Betriebe im Jahr 2020. Die Anzahl an Beschäftigten hat sich im selben Zeitraum um 3'800 auf noch 9'595 Personen verringert. Geht der landwirtschaftliche Strukturwandel im selben Tempo weiter, soll die Biodiversität, soll die für den Tourismus grundlegende Landschaftsqualität erhalten oder gar gefördert werden? Die Kommission sagt, das Problem der landwirtschaftlichen Flächen müsse im Rahmen der Raumplanung gelöst werden. Die Raumplanung greift jedoch nur da, wo wie im Siedlungsbereich verschiedene Nutzungsansprüche aufeinander treffen. Was jedoch hält die Raumplanung für Lösungsansätze bereit für periphere Alp- oder Landwirtschaftsflächen, deren Nutzung aufgegeben wurde oder wo verwaldete Flächen rekultiviert werden möchten. Keine kann ich Ihnen aus persönlicher Erfahrung sagen. Die Quantität und Qualität dieser Flächen sind jedoch ein entscheidender Faktor der Ziele, welche die Gesellschaft mit der Landwirtschaft verbindet und weshalb die Akzeptanz der kostspieligen Unterstützungs- und Fördermassnahmen nach wie vor gross ist. Für das Wallis gilt dies noch mehr als für andere Kantone, genau deshalb macht es Sinn, den Flächen in der Verfassung ein besonderes Augenmerk zu gewähren. Es verbindet sich damit ein Auftrag an den Kanton, sich zu überlegen, wie eine zwar nicht mehr flächendeckende aber weitestgehende Bewirtschaftung aufrechtzuerhalten ist. Der Vorschlag von Zukunft Wallis ist realistischer, weil er keinen absoluten Schutz der Flächen verlangt, wie dies der Minderheitsantrag tut. Man kann Flächen im Siedlungsgebiet schützen, aber hier gebe ich der Kommission recht, dass hat die Raumplanung zu regeln. Für Flächen denen die Bewirtschaftungsaufgabe droht, gilt dies jedoch nicht. Diese lassen sich nicht wie ein Biotop unter Schutz stellen. Der Weg kann hier nur über die tatsächlichen in der Landwirtschaft tätigen Menschen und ihre Motivation gehen. Ich fasse zusammen. Ist Ihnen die Biodiversität ernsthaft wichtig, so helfen Sie mit, der Qualität und Quantität der Flächen in der Verfassung ihren angemessenen Platz zu geben. Unterstützen Sie bitte den Antrag der Minderheit oder den der Fraktion Zukunft Wallis. Ich bin jedoch überzeugt, dass der Vorschlag von Zukunft Wallis die Problematik besser abbildet. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Merci Monsieur Burri, je passe la parole à Monsieur Vionnet.

Vionnet Georges, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Merci, mesdames et messieurs du Collège présidentiel, chères et chers collègues, je m'exprime au nom du groupe Verts et Citoyens sur le rapport de minorité M505 et les amendements A505.25, A505.28 et A505.26 concernant l'article 505, agriculture et sylviculture. L'agriculture est la culture du sol et, d'une manière générale l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme. Sans sol, elle n'est rien. Les arguments développés par le rapporteur de la minorité et par notre collègue de Zukunft Wallis sont pertinents. Le groupe Verts et Citoyens soutiendra sans réserve le rapport de minorité M505 et au besoin, l'amendement A505.25.

L'agriculture, la viticulture, la sylviculture sont des activités économiques essentielles. Ce secteur primaire de l'économie doit être fort pour que les autres secteurs secondaires et tertiaires puissent s'y appuyer et prospérer. Les conditions de travail dans ce secteur primaire doivent être attractives.

En ce sens, nous soutiendrons l'amendement A505.28 du Parti socialiste Gauche citoyenne. Avec les agriculteurs, les viticulteurs, les forestiers et autres travailleurs de la terre, nous disposons de fins connaisseurs des relations entre les êtres vivants et leur milieu. Nous devons profiter de leurs compétences et les encourager à développer la biodiversité, pour des paysages valaisans divers, riches en espèces vivantes, complexes et sûrs pour le bien des Valaisans et Valaisannes et pour les touristes qui fréquenteront en toutes saisons notre canton. Les milieux s'enrichissant en espèces, les interactions entre faune et flore augmenteront, permettant un accroissement de la production agricole, tout en limitant les interventions au champ. L'agriculture bénéficiera de cette biodiversité fonctionnelle et sera plus résiliente. Le groupe Verts et Citoyens vous recommande donc son amendement A505.26 qui inclut la biodiversité dans les objectifs des activités agricoles et sylvicoles. Merci pour votre attention.

Merci Monsieur Vionnet, je passe la parole à Monsieur Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, à l'alinéa 1 de l'article 505, le groupe VLR soutiendra le rapport de minorité à l'unanimité. Par son amendement 505.27, il propose à une large majorité une simplification de l'alinéa 3 de cet article. Le groupe est bien entendu favorable aux activités agricoles et sylvicoles respectueuses des animaux. Mais, selon la majorité du groupe, la définition de l'environnement, telle que faite dans 506 comprend les animaux et il n'est pas nécessaire de le mentionner ici. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Rey, je passe la parole à Monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, le Parti socialiste et Gauche citoyenne propose 2 nouveaux amendements, 505.28 et 505.29 aux 3 alinéas de cet article 505. Premièrement concernant le soutien à l'agriculture et à la sylviculture, nous souhaitons inclure comme alinéa 4 que l'Etat veille à des revenus décents dans la branche. En effet, si le canton du Valais veut pérenniser l'ensemble des activités agricoles sur son territoire et pas seulement quelques grosses exploitations, il faut absolument que les actrices et acteurs de la branche perçoivent une juste rétribution de leur activité. Souvent pris à la gorge par la grande distribution, par un marché tout sauf vertueux, dont les prix ne couvrent pas ou à peine les coûts d'exploitation, soumis à des concurrences biaisées d'importation souvent subventionnées, la tentation est grande de jeter l'éponge. Combien d'exploitations disparaissent chaque année, ou de commettre l'irréparable, les suicides de paysans étant hélas beaucoup plus fréquents que dans le reste de la population.

En plus, le travail de la conjointe ou du conjoint dans l'exploitation n'est que rarement reconnu ou valorisé. Rappelons tout de même que la part de l'alimentation dans le budget des ménages n'a cessé de diminuer depuis des décennies, parallèlement à celle des revenus agricoles. Gardien du paysage, garant d'une alimentation de proximité et de qualité, les mondes agricoles et sylvicoles méritent que l'Etat veille à ce que leur soit attribués des revenus décents. Favoriser des circuits courts, la vente directe où la productrice ou le producteur fixe lui-même les prix, soutenir le revenu d'activités agricoles vertueuses, que les collectivités locales, hôpitaux, EMS, crèches, etc., se fournissent auprès de producteurs locaux, etc, etc. L'Etat a donc des moyens et des pistes pour contribuer au but recherché en dehors des habituels dédommagements octroyés en cas de dégâts naturels.

Inscrire dans la Constitution que l'Etat se préoccupe et veille à des revenus décents dans l'agriculture et la sylviculture serait un signal fort que de simples conditions-cadres attractives et méritées par les actrices et acteurs de la branche.

D'autre part, nous souhaitons également inscrire un alinéa 5 qui dit que l'Etat favorise la transition vers une agriculture biologique. Proposition acceptée en plénum à l'automne passé à 6 contre 4, mais non reprise par la commission. Il est bien dit favorise et non impose. Cette transition est déjà en cours en Valais et ailleurs en Suisse, il s'agit de l'accélérer et de ne pas rater le train en marche. Les opposants à notre proposition argumentent que l'on ne peut pas favoriser un mode de production plus tôt qu'un autre. Et pourquoi pas ? Nous n'allons pas refaire la campagne sur l'agriculture conventionnelle et les pesticides, débat faussé par le fait qu'on s'est focalisé sur le monde paysan, alors qu'il s'agit d'un problème de santé publique, passons. Non cette transition s'inscrit dans un contexte beaucoup plus général. Prenons l'exemple récent de l'information sur la mise en valeur de production verte dans le Seeland, je cite le communiqué de l'ATS repris dans la presse. Une convention a été signée par l'Office Fédéral de l'agriculture, le Canton de Fribourg, les porteurs du projet, [...] que les producteurs de légumes bio du Seeland et Morat-Tourisme, le but de ce projet de développement régional est de générer de la plus-value dans une perspective de durabilité et de préservation des ressources, mais aussi de sensibiliser le public à la production locale et de qualité au travers d'une offre touristique régionale.

Les investissements se montent à 79 millions de francs avec un soutien fédéral de 7 millions et un soutien cantonal de 5,6 millions. Ce projet comprend la construction de bâtiments pour le conditionnement des légumes, la création d'une plate-forme électronique pour la commercialisation de la production agricole bio fribourgeoise ou professionnelle de la restauration et du commerce de détail. La société « Inoplateforme bio » développera un centre de compétences pour les questions liées à la production biologique de légumes et proposera des prestations de conseils, de formation et de recherche. Morat-Tourisme sensibilisera le public au travers de nouvelles expériences touristiques, aux produits de proximité, [...] la qualité et [...]. On voit bien que la transition vers une agriculture biologique en général amène des plus-values en termes d'économie, de formation, d'innovation,...

Monsieur Schertenleib, je vous prie de conclure...

Je défends 2 amendements et je termine. On voit bien que la transition vers une agriculture biologique en général amène des plus-values en termes économiques, de formation, d'innovation, de durabilité mais aussi de promotion touristique, de visibilité et d'image positive. C'est un vrai système gagnant-gagnant dont il serait vraiment inopportun de se priver...

Je vous prie de conclure...

Nous vous remercions de soutenir ces 2 amendements.

Merci. Je passe la parole à Monsieur Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, le groupe UDC et Union des citoyens soutient le rapport de minorité de l'article 505. En effet, il est tout à fait normal qu'on préserve les quelque

20% de zones agricoles du canton et surtout qu'on ne transfère pas les terrains de plaine à la montagne, où le travail et le rendement ne sont pas identiques.

Il y a aussi une population croissante qui fait pression sur les zones constructibles qui elles font pression sur les zones agricoles. Il est bien là le noeud du problème. En attendant d'en parler un jour, nous vous invitons à soutenir la minorité. Merci de votre écoute.

Merci Monsieur Formaz, je passe la parole à Monsieur Marius Dumoulin.

Dumoulin Marius, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe PDCVr est évidemment sensible à l'objectif de protection des terres agricoles, défendu par le rapport de minorité M505, mais il vous invite néanmoins à ne pas le soutenir. Je vais vous en donner brièvement les 3 principales raisons.

En premier, le sol agricole bénéficie déjà d'une protection renforcée au niveau fédéral. Avec la loi révisée sur l'aménagement du territoire et le plan sectoriel des surfaces d'assolement, récemment actualisé par le Conseil Fédéral. Si on peut regretter que le développement de l'urbanisation se soit largement fait au détriment des zones agricoles, notamment dans la plaine, il est désormais beaucoup plus difficile de planifier de nouvelles emprises de zones à bâtir sur les surfaces agricoles.

Deuxièmement, vouloir renforcer spécifiquement la protection des sols agricoles, c'est fragiliser la prise en compte d'autres besoins qui sont aussi nécessaires et utiles à la société. Ainsi, si l'activité agricole doit avoir la priorité dans les zones agricoles, celle-ci ne doit pas être exclusive et empêcher d'autres usages, par exemple ceux visant la réalisation de liaison biologique, la protection contre les crues et la renaturation des cours d'eau ou encore la réalisation d'itinéraires de mobilité douce.

Enfin, dans l'idéal, c'est la ressource du sol dans son ensemble avec les nombreux services écosystémiques qu'elle rend qu'il faudrait mieux protéger. Cela concerne le sol agricole mais aussi le sol forestier, le sol naturel et même le sol urbain, dont on commence seulement à se soucier de l'importance pour l'adaptation au changement climatique ou tout simplement pour la présence de la nature et la qualité de la vie en ville. En résumé, le souci est légitime, mais l'approche est trop sectorielle, voire contre-productive, pour une production efficace de la précieuse ressource qu'est le sol. Merci pour votre attention.

Merci Monsieur Dumoulin. Je passe la parole à Madame Arnold Escher.

Arnold-Escher Maria, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Anwesende, wir bitten Sie, den Minderheitsbericht abzulehnen und zwar weil die Flächen werden wirklich in Artikel 500 in Raumplanung geregelt. Der Schutz der Natur, Landschaft und Biodiversität werden von Kanton und Gemeinden in Artikel 506 nochmals erwähnt. Was hilft das die Quantität der landwirtschaftlichen Boden zu schützen, wenn er vielleicht nicht mehr bewirtschaftet wird oder kann. Das Halbieren der Betriebe hängt ganz sicher nicht meiner Meinung nach von zuwenig Fläche ab. Die biologische Landwirtschaft gehört auch nicht in die Verfassung, weil dies eigentlich alle andere Produktionsarten fast wie einschränkt und zum Beispiel Produktionsformen wie Demeter eigentlich noch zurückgestellt wird, was ja noch die bessere Form wäre in Anführungszeichen. Deshalb genügt es, wenn die geschützten Rahmenbedingungen gegeben sind und nicht eine Produktionsform wie die biologische Landwirtschaft in die Verfassung geht. Danke.

Merci Madame Arnold-Escher, je passe la parole à Monsieur Léonard Bender.

Bender Léonard, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères collègues et chers collègues, mon père était agriculteur et il avait envie que je fasse ce métier. Je remercie chaque jour qui passe de ne pas l'avoir fait. Aujourd'hui les agriculteurs ont de la peine à vivre. J'ai bu un café hier avec un ami agriculteur qui ne sait pas ce qu'il fera l'année prochaine alors que jusqu'à présent, jusqu'à il y a quelques années, il a dit qu'il vivait très bien. Aujourd'hui, peut-être qu'on doit penser à avoir un revenu minimal pour l'agriculture. On ne peut pas avoir d'avenir dans ce métier. Est-ce que vous connaissez dans les 300 plus grandes fortunes de Suisse, un agriculteur ? Ca semble un peu farfelu ce que je dis, mais pourquoi l'agriculteur doit rester finalement dans une espèce de misère ?

Mon père a attrapé le Parkinson à l'âge de 50 ans, ce n'est pas une maladie naturelle, c'est une maladie qu'il a attrapée à cause du « Gramoxon », en France quand on a le Parkinson on est reconnu comme une maladie professionnelle. Aujourd'hui, les agriculteurs meurent en exerçant leur métier, meurent des produits phytosanitaires qu'ils mettent dans leurs champs pour notre bien et inconsciemment et indirectement, ils créent sans le savoir de nouvelles maladies, et ça, on est au courant depuis passablement d'années malgré tout ce que fait l'industrie phytosanitaire pour essayer de prouver le contraire, comme il se passe avec la cigarette.

Je ne veux plus que des agriculteurs meurent dans la misère en exerçant leur métier et c'est pour ça que je vais défendre les 2 amendements du PS et de Gauche citoyenne. Donc, je veux que les agriculteurs aient un revenu décent et qu'ils travaillent dans une agriculture qui sera de plus en plus biologique. Je vous remercie.

Merci Monsieur Bender, je passe la parole à Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, die Landwirtschaft die kann sich auf die SVP Oberwallis verlassen. Die Ziele, welche hier angestrebt werden, die finden wir wichtig, die unterstützen wir. Was die Minderheit aber hier vorschlägt, das ist starr, das ist eine Plafonierung, hier vermissen wir den nötigen Spielraum. Die Formulierung der Minderheit würde die wirtschaftliche Entwicklung verunmöglichen und damit eben auch unseren Wohlstand gefährden. Doch wir finden es wichtig, dass man auf die Qualität und auf die Quantität der landwirtschaftlichen Flächen achtet. Aus diesem Grund unterstützt die SVP Oberwallis hier den Abänderungsantrag 505.25 von Zukunft Wallis. Wir finden es ein wichtiges Signal und ich denke es hier ein sehr ein guter Kompromiss und hier laden wir Sie ein, zugunsten dieses Abänderungsantrags auf die Minderheit zu verzichten, weil hier eine konkrete und auch sinnvolle Lösung uns angeboten wird. Besten Dank für die Unterstützung von Abänderungsantrag 25.

Merci Monsieur Amacker, je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Damen und Herren, viel wurde gesprochen, ich möchte in meinem ersten Teil auf die Änderungsanträge eingehen, die mehrheitlich die Absätze 2 und 3 betreffen unter dann am Schluss über den Minderheitsbericht sprechen. Die Grünen verlangen zum Beispiel die Ergänzung der Biodiversität in der Auflistung von Absatz 2. Natürlich hat die Landwirtschaft besonders im Berggebiet einen wichtigen Einfluss auf die Biodiversität, aber im besagten Absatz steht bereits, dass der Kanton die Landwirtschaft und ihre ökologischen Funktionen unterstützen soll und dadurch ist eigentlich der Erhalt der Biodiversität da schon drin enthalten. Und zur Biodiversität haben wir auch noch einen Artikel, der dann auch noch folgen wird. In dem Fall brauchtes es das nicht unbedingt. Der VLR schlägt vor, dass der Begriff tierfreundlich aus dem Absatz 3 gestrichen wird. Ich glaube die CSPO hat diesen Antrag gestellt in der Grundsatzdebatte, der wurde dazumal angenommen. Die Kommission hat keinen Grund gesehen, keine Argumente gefunden, um diesen Teil "tierfreundlich" da rauszuhalten, darum haben wir den übernommen und

so resultiert er auch in unserem Vorschlag. Dann gibt es noch einige Vorschläge für neue Absätze, so schlägt der PS-GC vor, dass der Kanton für ein angemessenes Einkommen in der Landwirtschaft sorgen muss. Die Kommission hat sich mit dem Thema auch befasst, das war ja das Wichtigste, dass der Mensch im Mittelpunkt ist, darum im ersten Artikel sprechen wir auch, dass die richtigen attraktiven Rahmenbedingungen sicherstellen muss, damit man den Erhalt der landwirtschaftlichen Tätigkeiten beitragen kann. Entsprechend braucht es dafür nicht unbedingt einen neuen Absatz für uns. Dann gibt es noch eine weitere Ergänzung, welche auch bereits in der Grundsatzdebatte vorgeschlagen wurde und damals eben knapp angenommen wurde und zwar geht es um die Förderung des Übergangs zu einer biologischen Landwirtschaft. Die Kommission hat dieses Thema sehr eingehend diskutiert. Schliesslich haben aber auch einen Biobauer bei uns, der da sehr kompetent Auskunft geben konnten und wir sind nochmals zum Schluss gekommen, dass alles was Biolabel ist und Bio-Landwirtschaft nicht in die Verfassung gehört. Wir haben in Absatz 2 und 3 bereits genügend in dieser Richtung gepusht im Sinne einer umweltfreundlichen und tierfreundlichen Landwirtschaft. Darum lehnen wird das ab in der Kommission.

Und jetzt eigentlich zum Kernthema dem Minderheitsbericht. Wie gesagt eine Minderheit der Kommission fordert, dass das übergeordnete Ziel des staatlichen Handelns in Bezug auf die Landwirtschaft und Forstwirtschaft ergänzt wird mit der Bewahrung der Qualität und vor allem der Quantität der landwirtschaftlichen Flächen. Ich habe das in der Eintretensdebatte gesagt und muss festhalten, dass es sich beim angeführten Anliegen eigentlich um ein raumplanerisches Problem handelt. Wir haben auch die Voten gehört, es wurde auch von den Minderheitsanträgern gesagt. Bereits also aus diesem Grund wäre eigentlich eine Ablehnung des Minderheitsantrages genügend begründet, hinzu kommt jedoch noch eine andere Tatsache. Die Leute die den Minderheitsbericht hinterlegt haben, waren eigentlich nicht der gleichen Meinung und die Motivation, den Minderheitsantrag zu hinterlegen, war eine andere. Auf der einen Seite hatten wir Kommissionsmitglieder, die mit dieser Ergänzung in erster Linie der Vergandung der landwirtschaftlichen Flächen, insbesondere im Berggebiet, entgegenwirken wollten, wenn sie da von der Bewahrung der Quantität und Qualität der landwirtschaftlichen Flächen gesprochen haben. Auf der anderen Seite haben wir Leute, die der Meinung sind, dass landwirtschaftliche Flächen nicht mehr anderswertig genutzt werden können, als für die Landwirtschaft. Ja, man könnte sogar von einem Moratorium für die Umnutzung von landwirtschaftlichen Flächen sprechen, die hier gefordert werden. Meine Damen und Herren, das ist sehr gefährlich. Die Realität ist, dass das Wachstum des Siedlungsgebiets im Wallis hauptsächlich auf Kosten der Landwirtschaftsfläche geht. Wenn wir diesen Minderheitsantrag annehmen, schieben wir dem Wachstum im Wallis einen definitiven Riegel, da diese Formulierung keinen Handlungsspielraum lässt. Die Quantität der landwirtschaftlichen Fläche muss dann bewahrt werden. Die raumplanerischen Konsequenzen und auch die wirtschaftlichen Konsequenzen für das Wallis besonders in der Talebene, aber auch in Gemeinden in den Bergen, wie Grächen, wo die Bevölkerung rasch wächst, wären entsprechend erheblich und darum rate ich dringend davon ab, diesen Antrag der Minderheit zu unterstützen. Wem aber jetzt die Vergandung der landwirtschaftlichen Flächen im Berggebiet am Herzen liegt, wie unserem Kommissionsmitglied und ursprünglichem Mitunterzeichner des Minderheitsantrages Peter Burri, der hat jetzt zwei Optionen. Entweder man unterstützt den Vorschlag der Kommission, schliesslich schlägt diese im Artikel vor, dass der Kanton zum Erhalt der landwirtschaftlichen Tätigkeit beitragen soll, die Landwirtschaft in ihren ökologischen Funktionen unterstützen soll und die Erhaltung des ländlichen Kulturguts fördern soll, entsprechend kann man sagen, das ist ja schon enthalten. Wem das aber zu wenig weit geht, der hat noch eine zweite Möglichkeit und das ist die Unterstützung des Antrages von Zukunft Wallis, welcher de facto als ein Gegenvorschlag zum Minderheitsantrag gesehen werden kann. Hier wird verlangt, dass der Kanton bei der Unterstützung der Landwirtschaft besonders auf die Qualität und Quantität der landwirtschaftlichen Flächen achten soll. Diese Formulierung lässt Spielraum in der raumplanerischen Umgestaltung unseres Kantons

im Gegensatz zum extrem einschränkenden und bedingungslosen Vorschlag der Minderheit, welcher unbedingt abgelehnt werden muss. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Merci Monsieur Abächerli. Nous pouvons donc procéder aux votes sur les différents amendements. Dans le premier vote, nous opposons la commission en vert à la minorité M505 Nanchen et consorts en rouge qui demande d'ajouter la préservation de la qualité et la quantité des sols agricoles. La commission en vert, la minorité en rouge, le vote est lancé. Vous avez soutenu la minorité avec 58 voix contre 45 et 3 abstentions.

Nous passons au vote 3. Nous opposons la commission en vert à l'amendement en rouge de Zukunft Wallis 505.25 qui demande d'ajouter la mention de la qualité et la quantité des sols agricoles à l'alinéa 2. La commission en vert, Zukunft Wallis en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 58 voix, 43 contre et 5 abstentions.

Nous opposons la commission en vert à l'amendement en rouge, 505.26 des Verts qui proposent d'ajouter la biodiversité dans l'alinéa 3. La commission en vert, et les Verts en rouge. Je lance le vote. Vous avez soutenu la commission avec 66 voix contre 37 et 3 abstentions.

Nous opposons la commission en vert à l'amendement 505.27 VLR, qui demande de biffer la mention des animaux dans l'alinéa 3. La commission en vert et le VLR en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 89 voix contre 15 et 1 abstention.

Vote 6. Nous opposons la commission en vert à l'amendement 505.28 du Parti socialiste Gauche citoyenne, qui propose un nouvel alinéa 4 concernant les revenus décents dans l'agriculture. La commission en vert, le PS Gauche citoyenne en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 63 voix contre 42 et 1 abstention.

Vote 7. Nous opposons la commission en vert à l'amendement 505.29 du Parti socialiste Gauche citoyenne, qui propose un nouvel alinéa 5 concernant la transition vers une agriculture biologique. La commission en vert, l'amendement du Parti socialiste Gauche citoyenne en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 64 voix contre 40 et 1 abstention.

Je demande aux personnes avoisinant les fenêtres de les ouvrir pour quelques minutes s'il vous plaît. Merci. S'il vous plaît. Nous passons à l'article 506 qui concerne l'environnement. S'il vous plaît. Je vous donne tout d'abord quelques informations concernant le traitement de cet article 506 relatif à l'environnement et des amendements pour des articles supplémentaires dans ce chapitre. L'article 506a sera traité dans le même débat que celui portant sur l'article 506. Les articles 506b, 506.5, et 506c, excusez-moi, et 506d qui concernent des amendements pour introduire des articles portant sur la production et la consommation seront traités dans un débat séparé de celui sur l'article 506. Ils feront par contre l'objet d'un seul débat. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, l'article 506 environnement, c'est le dernier article de notre commission, il y a 5 amendements et 2 nouvelles propositions. L'amendement 506.30 d'Appel Citoyen veut remplacer nature par environnement aux alinéas 1 et 3 de cet article. Dans la mesure où le titre porte sur l'environnement, la commission trouve plus approprié d'utiliser le mot nature dans le texte, d'autant plus que la nature fait partie d'un des 8 thèmes que la commission 5 est chargée de traiter. La commission rejette donc cet amendement.

Les amendements 506.31 du VLR, 506.32 d'Appel Citoyen et 506.33 de Gianadda, Farquet et Raemy visent plus ou moins les mêmes objectifs. Donc, la commission ne retient pas ces amendements.

L'amendement 506.31 du VLR qui veut biffer à l'alinéa 1 - réduite et si nécessaire - , et rajouter pour les avancées technologiques raisonnablement exigibles. Supprimer le réduite est un peu binaire, une atteinte nuisible et incommode peut être réduite pour ne plus être nuisible ou incommode, comme par exemple le bruit. L'ordonnance fédérale sur la protection du bruit, l'OPB, fixe des limites. On peut réduire le bruit pour répondre aux exigences de l'OPB, comme par exemple les protections antibruit le long des voies de chemin de fer ou des autoroutes. Les protections antibruit ne suppriment pas les nuisances mais les réduisent pour qu'elles soient supportables et respectent les normes légales. Concernant les avancées technologiques, raisonnablement exigibles, qui est le rajout demandé par cet amendement , qu'est-ce qui est raisonnablement exigible ? Est-ce les coûts, les difficultés techniques de mise en oeuvre ou d'autres éléments encore ? Compte tenu des éléments évoqués, la commission rejette cet amendement.

Amendement 506.32 veut par son amendement, Appel Citoyen veut par son amendement que les atteintes nuisibles soient évitées ou éliminées. Là également, pour les mêmes raisons, il n'y a pas de milieu dans cet amendement, pour les mêmes raisons que celles invoquées pour l'amendement précédent, la commission rejette cet amendement.

L'amendement 506.33 de Gianadda, Farquet et Raemy est un mix des amendements 506.31 et 506.32. Pour les mêmes raisons, la commission rejette cet amendement.

Amendement 506.34 PS Gauche citoyenne et Verts souhaite réintroduire le principe du pollueur-payeur à l'alinéa 3. La commission estime que ce principe ne doit pas être traité sous le chapitre de l'environnement mais à un autre niveau législatif, raison pour laquelle nous avons supprimé ce texte de cet article pour la première lecture. De plus, ce principe est présent dans la Constitution fédérale à l'article 74 alinéa 2. Pour ces raisons, la commission rejette cet amendement.

L'amendement 506.35 propose un alinéa 4 nouveau pour réintroduire la gestion de la chasse et de la pêche ainsi que la protection de la flore et de la faune. Le débat sur ce sujet a déjà eu lieu à la lecture préliminaire avec 3 propositions rejetées par le plenum. Ensuite, la commission n'a pas retenu l'alinéa sur la chasse et la pêche pour éviter une répétition de législation fédérale dans notre constitution. Pour ces raisons, la commission rejette cet amendement.

L'amendement 506a36, qui est nouveau, grands prédateurs, le peuple valaisan s'est exprimé sur ce sujet. La base de notre démocratie c'est le respect des décisions du peuple, c'est aussi la vision de la commission 5.

Je laisserai notre président Matteo développer ce sujet si nécessaire. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Crettenand, je passe la parole à Madame Cilette Cretton.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chers collègues, j'interviens ici à propos de l'amendement déposé par Appel Citoyen, soit le 506.32.

Il nous apparaît en effet assez choquant que l'on puisse dire que des atteintes nuisibles aux êtres humains puissent être maintenues sous prétexte que les découvertes technologiques ne permettraient pas de résoudre ces questions. Les plus âgés qui siègent dans cette salle, dont je suis, se souviennent de l'épisode des émanations de fluor qui ont beaucoup marqué ce canton au début des années 70.

Il s'agissait d'atteintes qui étaient nuisibles aux cultures mais qui, selon les recherches, étaient également nuisibles aux êtres vivants, y compris les êtres humains. On se souvient qu'il a fallu une lutte assez terrible et la création de mouvements d'opposition assez violents pour pouvoir mettre un terme à ces atteintes nuisibles, pourquoi ? Parce que les découvertes technologiques auraient bien permis de résoudre cette question mais elles étaient trop coûteuses, elles limitaient

la production et les industries de l'aluminium n'avaient pas envie de les utiliser. Donc, soumettre à cette condition le fait d'interrompre quelque chose qui soit nuisible à la santé de la population nous paraît tout à fait déraisonnable parce qu'il y aura toujours des conflits d'intérêts entre l'économie, l'emploi et puis la santé de la population. Nous vous demandons donc de soutenir l'amendement d'Appel Citoyen.

Merci Madame Cretton. Je passe la parole à Madame Farquet.

Farquet Natascha, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, je prends la parole aux noms de Géraldine Gianadda, Pierre-Alain Raemy et moi-même au sujet de l'amendement 506.33. Nous souhaitons tout d'abord supprimer de l'alinéa 3 de l'article 506 les atteintes qui sont ou qui pourraient incommoder l'être humain ou la nature pour ne garder que celles qui leur sont nuisibles. En effet, selon le Larousse, incommoder, c'est mettre quelqu'un mal à l'aise, lui causer de la gêne. Comme synonymes, toujours selon le Larousse, on trouve déranger, fatiguer, gêner, importuner et indisposer. La notion d'incommodante est purement subjective et dépend de la sensibilité de chacun, ce qui nous gêne n'importune pas forcément quelqu'un d'autre et vice-versa. Dans une société de plus en plus intolérante, où chacun se réclame de sa liberté et de ses droits individuels, que dire alors du chien, du chat ou des poules de nos voisins dont l'odeur ou le bruit nous dérange ? Doit-on dès lors les prohiber, voire éliminer les animaux domestiques ?

Que penser également des cloches des églises qui sonnent le dimanche matin, le seul jour de la semaine où nous pouvons dormir ? Doit-on également interdire aux églises d'annoncer les messes dominicales ? En va-t-il de même pour les cloches de nos vaches ? Comment considérer les promeneurs qui sont dérangés par un troupeau de moutons ou de vaches au cours de leur balade ? Doit-on également proscrire l'estivage nos bêtes ? On peut citer de nombreux autres exemples.

Mais, on le voit bien, maintenir les atteintes incommodantes dans cet article revient à ouvrir la porte à des décisions fondées sur l'individualisme et l'intolérance à tous, à tout ce que font les autres. Vivre en société, c'est également accepter que l'autre a tout autant de droits que nous et cela même si l'exercice de certains de ces droits nous gêne ou nous indispose.

S'agissant maintenant des atteintes nuisibles à l'être humain ou à la nature, il va sans dire qu'elles doivent être réduites et éliminées selon les avancées technologiques. Cependant, seule l'élimination raisonnable de ces atteintes doit pouvoir être exigée. Il s'agit ici d'introduire la notion de proportionnalité. L'élimination de telles atteintes doit donc être proportionnée. Les mesures d'élimination ordonnées doivent donc être notamment aptes à atteindre le but de protection visée et nécessaire à cette fin. Le principe de proportionnalité se concrétise ici par l'ajout des termes raisonnablement exigibles. Nous vous remercions donc de soutenir notre amendement 506.33.

Merci Madame Farquet. Je passe la parole à Monsieur Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, une majorité du groupe VLR propose une formulation qui lui semble un peu plus claire et précise à l'alinéa 3 de l'article 506. Si l'aspect d'éliminer les adjectifs réduite et nécessaire a suscité bon nombre de discussions au sein du groupe, préciser que les avancées technologiques doivent être raisonnablement exigibles nous a semblé important pour que le principe de proportionnalité, qui vient d'être bien détaillé par Natascha, puisse être respecté. La majorité du groupe soutiendra le rapport de minorité A506.35.

Le groupe VLR avait adressé une remarque à la commission qui pourrait être traitée par la nouvelle équipe : commencer l'énumération des articles de la commission par l'article 506, qui pose la définition de ce qui est entendu derrière le terme environnement, pour clarifier peut-être certains termes mentionnés dans les autres articles.

Finalemment, concernant l'article 506a, la majorité du groupe pense qu'à ce stade de la lecture 1 la Constituante doit prendre acte du vote populaire et laisser à la future commission 5 le soin de son intégration la plus pertinente possible dans le projet final. Je vous remercie de votre attention.

Merci Monsieur Rey, je passe la parole à Monsieur Burri.

Burri Peter, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Werte Kolleginnen Kollegen, ich habe mich zu diesem Thema schon einmal geäußert. Vor drei Jahren hatte ich Besuch des im Wallis berühmtesten Grossraubtier, wobei 10 Lämmer getötet wurden. Würde sich Ihr Antrag auf den Wolf beschränken, so könnte ich mich Ihnen anschliessen, denn er spricht im Gegensatz zur Initiative, die nun vom Volk angenommen worden ist, vernünftigerweise nicht von einem Wallis ohne Grossraubtiere. Das wäre traurig. Der Artikel spricht von der Beschränkung der Anzahl und Regulierung und in diese Richtung muss die Diskussion gehen. Wir sind aber nicht einverstanden alle Grossraubtiere in denselben Topf zu werfen. Mit den einen können wir gut leben und sie sind tatsächlich eine Bereicherung. Der Wolf hingegen ist in seinem zunehmenden Auftreten und mit seinem Verhalten nicht kompatibel mit verschiedenen in dieser Verfassung formulierten Zielen. Hier müssen wir uns entscheiden, wollen wir eine breite Landwirtschaft, wollen wir Biodiversität oder wollen wir den sich weiterhin ausbreitenden Wolf. Wir sind nicht in den Weiten der USA oder Kanadas. Grundsätzlich ist aber auch zu erwähnen, dass viele hier im Saal immer wieder betonen und ich gehöre auch zu dieser Fraktion, dies und das gehöre nicht in der Verfassung geregelt. Nun klar, das Argument ist verständlich, dass man eine Bevölkerungsmehrheit, welche soeben eine Initiative angenommen hat, nicht durch Nichtberücksichtigung des Abstimmungsresultats brüskieren will. Das ist wohl richtig. Trotzdem soll hier erwähnt werden, was wir für falsch halten am vorliegenden Antrag und auch falsch ist an der Initiative. Leider noch viel zu oft wird im Wallis alles was auch nur theoretisch gefährlich oder auch störend sein könnte für ausrottungswürdig erklärt. Dieser undifferenzierten Haltung stellen wir uns vehement entgegen. Die proaktive Regulierung des Wolfsbestandes hingegen ist zu befürworten, sie wird aber nicht ausreichen und der Herdenschutz wird trotz aller Schwächen nicht mehr wegzudenken sein. Es braucht eine Vielzahl von Massnahmen und einen für alle gangbaren Weg im Umgang mit dem Wolf zu finden. Vielleicht für die zweite Lesung könnte man diskutieren, ob man anstatt von Grossraubtieren wirklich nur vom Wolf spricht. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Merci Monsieur Burri, je passe la parole à Monsieur Alain Léger.

Léger Alain, membre de la constituante, PDCVr

Article 4 nouveau, l'Etat protège la faune et la flore ainsi que leur biotope, il gère la pratique de la chasse et de la pêche. Honorable assemblée, j'ai douce souvenance de mon enfance dans une plaine du Rhône plus sauvage qu'aujourd'hui. Quelle école de vie que de trouver des gangs gélatineuses de têtards qui s'épanouissent ou de découvrir dans un nid de rouge gorges des oeufs d'un bleu plus pur que le ciel. Oui, l'Etat se doit de protéger notre faune, notre flore et leur biotope. Alors, vous allez dire qu'il y a une sorte de paradoxe, d'un côté la faune, la flore et puis la pratique de la chasse et de la pêche, c'est tout le contraire, même complémentaire. Fondamentalement, c'est bel et bien les Dianas qui ont, en fédérant les chasseurs, réussi à gérer et à protéger la faune de montagne en se donnant des règles strictes, en punissant sans état d'âme le braconnage. Il fallait bien se nourrir, mais pas au prix de faire disparaître nos chamois et cerfs de nos montagnes. En quelque sorte les chasseurs et les chasseuses furent les premiers écolos avec une vision sur le long terme de la gestion des ressources et de leur préservation. Il est à rappeler ici le rôle prépondérant des Dianas dans la réintroduction de différentes espèces dans différentes vallées de notre canton.

Alors vous allez dire comme Monsieur Crettenand, pourquoi inscrire cela dans notre Constitution valaisanne ? C'est pour marquer notre attachement et ce lien avec notre terre et nos traditions. Les genevois ont interdit la chasse en l'inscrivant même dans leur Constitution, mais ils doivent, d'une manière froide et sans émotion, effectuer des tirs de régulation par des professionnels qui ont pour titre gardes de l'environnement.

En votant oui à notre amendement, nous disons clairement que ce modèle genevois, nous n'en voulons pas. La régulation est nécessaire quoi qu'il arrive. Notre système valaisan permet cette régulation d'une manière sérieuse et qui plus est, ce sont les chasseurs qui paient l'Etat et non pas l'Etat qui payerait des gardes de l'environnement.

Passionnés de la nature, les chasseurs l'arpentent et transmettent aux jeunes générations des valeurs de convivialité et d'entraide. Lorsque l'on tire un chamois, ils ne sent même pas que sa vie prend fin, bien au contraire de ce qui se passe dans les abattoirs, sa viande est plus bio que n'importe quel autre et est majoritairement consommée par la famille du chasseur. Cette viande est aussi vendue à des restaurants qui font honneur à la restauration de notre canton, et participe au tourisme quatre-saisons. L'Etat se doit d'accompagner au mieux cette pratique et par là éviter d'importer de plus en plus de viande venue de pays lointains.

Il est important que cet amendement figure dans notre proposition de constitution afin de fédérer une adhésion plus large que possible des citoyens valaisans au vote final de notre honorable travail. Mesdames et messieurs, pour notre faune, notre flore et leur biotope, à nos traditions auxquelles nous n'avons pas à rougir, nous vous invitons à soutenir cet amendement. Merci.

Merci Monsieur Léger. Je passe la parole à Madame Sabine Fournier.

Fournier Sabine, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Merci. Madame la présidente, chères et chers collègues, je m'exprime au nom du groupe Verts et Citoyens concernant les amendements pour 506.34, 506.35 et 506a.36 à l'article 506 sur l'environnement.

L'amendement 506.34 du Parti socialiste Gauche citoyenne et des Verts propose de rajouter à l'alinéa 3, selon le principe du pollueur-payeur. Cela nous semble évident, quiconque pollue doit en assumer les conséquences. Ce principe est valable autant pour l'Etat, les entreprises que les particuliers. Chacune et chacun d'entre nous l'applique en partie déjà puisque plus nous consommons, plus nous produisons de déchets et plus nous devons acheter de sacs taxés. Ainsi, les principes de précaution du pollueur-payeur et de responsabilité civile doivent être mis en oeuvre par toutes et tous. C'est également ce que préconise la Confédération dans ses lignes directrices de la politique de développement durable. C'est ce que nous vous proposons de faire avec notre amendement A506.34 à l'alinéa 3.

Notre groupe soutiendra l'amendement 506.35 puisqu'il parle explicitement de protection de la faune, de la flore et de leur biotope.

Toutefois, par rapport à la deuxième phrase de cet alinéa qui dit que le canton gère la pratique de la chasse et de la pêche, ce qui est déjà le cas actuellement, nous souhaiterions que la mention "dans le respect du Droit Fédéral en vigueur" soit ajoutée à la fin de l'alinéa. Ainsi les choses seraient plus claires.

Le texte de l'amendement 506a.36 qui est nouveau, grands prédateurs, qui nous est proposé, reprend mot pour mot celui de l'initiative populaire pour un canton du Valais sans grands prédateurs qui a été acceptée par le peuple valaisan le 28 novembre dernier avec 62,7% du oui. Mais finalement, quel que soit le résultat du vote, il est nécessaire de revenir sur le texte proposé dans cet amendement. Donc on va quitter l'émotionnel pour rester dans le factuel. La première partie de l'article, l'Etat édicte des prescriptions relatives à la protection contre les grands prédateurs, ne fait guère débat. S'il s'agit d'augmenter les moyens pour protéger les troupeaux contre les attaques de loups, tout le monde est d'accord. L'expérience montre que ces mesures

de protection portent leurs fruits et que bien sûr, elles peuvent toujours être améliorées et adaptées. L'ordonnance fédérale sur la chasse révisée est entrée en vigueur le 15 juillet 2021. Elle propose de meilleurs instruments pour la cohabitation entre le loup et l'élevage, une meute de loups peut ainsi être régulée dès lors que 10 moutons ou chèvres ont été tués, à condition que des mesures de protection aient été prises. De plus, la Confédération a renforcé l'aide à la protection des troupeaux. À la suite de l'entrée en vigueur de cette ordonnance révisée, le canton du Valais doit à son tour décider de mettre plus de moyens pour la protection des troupeaux. Encore faut-il que le Parlement cantonal accepte d'adapter les budgets dans ce sens, ce qu'il a refusé de faire en 2020. Notre groupe pense toutefois que cette phrase n'a pas sa place dans l'article consacré à l'environnement, mais devrait plutôt être un alinéa de l'article 505 sur l'agriculture.

La suite, ainsi qu'à la limitation et à la régulation de leur effectif, est totalement hors sujet et ne doit pas être inscrite dans notre future Constitution. En effet, le canton ne peut qu'appliquer ce qui est prévu dans la législation fédérale qui elle pourra peut-être être modifiée ou adaptée à l'avenir. Cela ne changera donc rien à la situation, comme l'a d'ailleurs reconnu le Conseil d'État durant la campagne précédant la votation sur l'initiative. Dès lors, pourquoi vouloir faire figurer un tel principe dans notre Constitution ? Un grand flou règne autour de la deuxième phrase du texte : la promotion de la population des grands prédateurs est interdite. Que signifie promotion ? Est-ce que ne pas protéger les troupeaux est faire de la promotion des grands prédateurs en leur offrant un garde-manger ? Est-ce que le fait de soutenir un programme scientifique sur les grands prédateurs ou même seulement de faire une déclaration publique, d'écrire un article qui leur est favorable, ou d'effectuer un travail de recherche sur ce thème suffirait à être considéré comme de la promotion ? Ou alors, devra-t-on obligatoirement parler des effets néfastes des grands prédateurs sur l'agriculture et l'élevage chaque fois qu'on prend la parole à leur sujet ? Devra-t-on rajouter sous chaque loup empaillé au musée de la nature l'annonce attention, nuit gravement à l'élevage ? Soit cette phrase est vide, soit elle pourrait entraîner des dispositions contraires à la liberté d'expression, ce qui serait indigne d'un système démocratique tel que nous le connaissons dans notre pays. Nous estimons donc qu'elle n'a pas sa place dans la constitution. Un article ou un alinéa sur les grands prédateurs pourra figurer dans....

... je vous prie de conclure Madame Fournier....

Oui, j'arrive au bout,...puisque le peuple valaisan s'est clairement exprimé dans ce sens. Toutefois, nous demandons à la commission de deuxième lecture de rédiger un texte qui respecte le Droit Fédéral et dont les principes seront applicables par le canton du Valais. Pour toutes ces raisons évoquées, le groupe Verts et Citoyens vous invite à rejeter l'amendement 506a.36 tel que proposé. Merci pour votre attention.

Merci Madame Fournier, je passe la parole à Monsieur Derivaz.

Derivaz Olivier, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chers collègues, merci, j'enchaîne avec ce que vient de dire notre collègue du groupe Verts, je défends ici brièvement l'amendement commun que nous avons déposé avec ce groupe Verts, nous, PS et Gauche citoyenne, à la l'amendement 506.34. Cet amendement vise à introduire la notion de pollueur-payeur dans la thématique de l'environnement et au niveau constitutionnel.

Cette notion semble aller de soi. C'est une question de responsabilité. Qui cause une atteinte à l'environnement ou qui risque d'en causer une doit tout faire pour la réduire et l'éliminer, ou pour la prévenir si l'on parle uniquement du risque. Rien de plus logique, me direz-vous. C'est conforme aussi au principe de subsidiarité de l'intervention étatique que nous avons déjà adopté antérieurement dans nos travaux. Ce n'est pas à l'Etat seul de réduire et de remédier aux atteintes environnementales, c'est d'abord à celui qui les génère de les réparer. C'est donc une norme de responsabilité qui a toute sa place dans notre constitution. Ce principe, qui semble évident est d'ailleurs libellé en toutes lettres dans la Constitution fédérale à son article 74 alinéa 2, monsieur

le rapporteur nous l'a dit, je me permets de citer cette disposition : elle, la Confédération, veille à prévenir ces atteintes, soit des atteintes nuisibles et aussi incommodes à l'environnement.

Et ensuite, c'est là que ça nous intéresse, les frais de prévention et de réparation sont à la charge de ceux qui les causent dit la Constitution fédérale. C'est l'expression au niveau fédéral du principe du pollueur-payeur, autrement dit de l'imputation des coûts. Nous désirons pour notre part que ce principe soit repris dans notre constitution cantonale comme injonction cantonale à notre législateur cantonal de l'intégrer dans le corps des dispositions cantonales d'application. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Merci Monsieur Derivaz, je passe la parole à Monsieur Léger.

Léger Alain, membre de la constituante, PDCVr

Honorable assemblée, je demande votre clémence dans cette lecture de texte que j'ai dû reprendre à monsieur Pierre Darbellay, un texte qui donne la parole aux moutonniers.

Madame la présidente de l'assemblée, chers collègues Constituantes et Constituants, afin de préparer ma prise de parole, je suis allé interroger les moutonniers de ma commune, je tiens tout d'abord à signaler qu'ils vous recevront tous volontiers dans leur bergerie pour vous expliquer les preuves thématiques actuelles et futures de leur profession. Florian [...], comment s'est passé ton estivage ? Il s'est bien passé, il n'y a pas eu d'attaque. Cette année, j'ai eu la chance d'engager un berger compétent. L'année passée, il y a eu des attaques, malgré la présence d'un proche du berger. Concernant la présence du loup, celle-ci occasionne un important travail supplémentaire et des frais conséquents à notre charge. Beaucoup de collègues éleveurs ont déjà arrêté. De plus, il reste très difficile de trouver des bergers. Il y a trop de contraintes à vivre un 2500 mètres d'altitude. Finalement, il faut savoir qu'un loup mange 2 tonnes par année et que notre pays importe 60% de viande de gibier d'agneau. Et, selon toi, combien y a-t-il de place pour un loup en Valais, une dizaine, mais dans l'idéal zéro.

Deuxième moutonnier interrogé explique son estivage. L'estivage ça a bien été avec le souci de tous les jours. Cet été, j'ai eu un bon berger, tous les matins, j'attendais son coup de fil. Si je ne le recevais pas, je passais une bonne journée. J'ai des soucis du premier jour que je sors les moutons de la bergerie jusqu'à leur rentrée. Par contre, ce que j'ai vécu en 2020, ça ne va pas, j'ai perdu une dizaine de moutons, je suis encore jeune, je souhaite grandir, est-ce que je peux investir et m'endetter sans pouvoir me projeter uniquement à cause du loup ? Si on s'occupe des moutons, c'est qu'on les aime, sinon on ne ferait pas ce boulot. On n'est pas d'accord de les voir se faire déchiqueter. Selon toi, combien y a-t-il de place pour du loup en Valais ? Zéro, il n'a pas sa place ici.

Un dernier moutonnier, Nicolas Tornay, comment s'est passé ton estivage ? Nickel où j'ai alpé, le vilain n'a pas traversé le Rhône à l'alpage de Chamosenze. Il y a aujourd'hui d'autres problèmes à gérer avant de donner le pouvoir à l'animal. Moi, j'en veux aux personnes qui nous imposent la présence du prédateur. Je n'en veux pas à l'animal qui n'en peut rien, ils paient les dégâts qu'ils causent. Ce qui me dérange le plus, c'est qu'après la dernière attaque de mon troupeau, on est venu monnayer le coût occasionné avant de s'inquiéter pour le bétail et pour moi, je les aime mes moutons, sinon, je ne ferais pas ce métier.

Afin de conclure mon intervention, il me reste à vous dire que si mes propos ne vous ont pas convaincus, je vous invite à procéder à la même démarche dans votre région et surtout, je vous enjoins à contacter les moutonniers qui viennent de cesser leur activité uniquement à cause de la présence du loup. Je vous remercie de m'avoir écouté et surtout l'avis des moutonniers interrogés, nous vous invitons à soutenir l'amendement 506.36.

Merci Monsieur Léger, je passe la parole à Monsieur Mathier.

Mathier Rainer, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Frau Präsidentin, sehr geehrte Mitglieder des Verfassungsrates, als Mitunterzeichner des Abänderungsantrages 506.35 Absatz 4 neu stelle ich die Frage, ist Jagd notwendig. Wir haben keine Naturlandschaft mehr in der die Selbstregulation so funktioniert, dass alle Tier- und Pflanzenarten in einer notwendigen Populationsgrösse überleben würden. Ohne Jagd würde sich natürlich auch ein Gleichgewicht einstellen, aber auf Kosten verschiedener sensibler Arten. Deshalb ist Jagd notwendig, ausserdem hegt und schützt der Jäger eine viel grössere Zahl von Tierarten als er bejagt und fördert so ganz besonders den Wildtier- und Artenschutz. Auch wirtschaftliche Schäden wie Frassschäden an Ecken der Landwirtschaft oder Schellschäden an jungen Bäume in der Forstwirtschaft werden durch die Jagd gezielt abgewendet. In dringenden Notzeiten ist der Jäger da, um Tiere artgerecht zu füttern und Jäger helfen auch Tierseuchen zu vermeiden, wie zum Beispiel die Afrikanische Schweinepest oder die Tollwut. Jahrtausende hindurch war die Jagd lebensnotwendig. Heute ist sie es nicht mehr im selben Kontext, aber trotzdem dringend notwendig aus vorgenannten Gründen. Heute ist Jagd eine nachhaltige sinnvolle Nutzung natürlicher Ressourcen oder Reserven. Können Sie sich vorstellen, was und wieviel es uns Steuerzahlerinnen und Steuerzahler kosten würde, wenn eines Tages, wie im Kanton Genève passiert ist, die Jagd abgeschafft würde. Wie viele bezahlte Ranger bräuchte es um jährlich fast 2000 Stücke Rotwild oder Hische zu erlegen und fachgerecht zu verwerten. Und die unzähligen Rehe die auf der Strasse ums Leben kommen und Unfälle produzieren und schlimmstenfalls auch Menschenleben kosten. Als kleiner Anhaltspunkt, im Bezirk Leuk, also zwischen dem Pfywald und Gampel, fallen jährlich mehr Rehe dem Strassentod zum Opfer als durch die Jagd. Also ist Jagd notwendig. Das Jagdregal ist eine uralte kantonale Kompetenz und soll uneingeschränkt und konfliktfrei aufrechterhalten bleiben. Es gibt immer wieder diverse Gruppierungen, welche versuchen in die Jagdregale der Kantone einzugreifen und darum ist es äusserst wichtig, diese Kompetenz in unserer Verfassung zu verankern. Ich bitte Sie deshalb liebe Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte den von unserer Gruppierung vorgeschlagene Zusatz Absatz 4 zu Artikel 506 zu unterstützen. Unser Abänderungsantrag 506.36 Absatz 4 neu, unser Kulturgut ist unser Erbe schreibt Gerhard Kiechler, Landwirt und Präsident der Gemeinde Goms. Der Kanton Wallis und wir, von unserem Walliser Volk gewählten Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte haben wohl die letzte Chance, für unser kulturelles Erbe einzustehen. Was unsere Vorfahren geschaffen und erhalten haben, wird heute noch von einigen wenigen Landwirten gemessen an der Bevölkerung haupt- und nebenberuflich bewirtschaftet. Nicht nur die Alpen werden mit der Präsenz von Wölfen und anderen Grossraubtieren vergangen, nein auch viele Wiesen und Weiden im Talgrund verkommen zur Wildnis. Neben der Einwaldung landschaftsprägender Lichtungen wird der zusätzliche Zerfall von nicht mehr genutzten landwirtschaftlichen Gebäuden die Folge sein. Kulturland wird unwiederbringlich verloren sein, ich teile die Meinung von Kollege Peter Burri und unterstütze seine Bedenken. Gerade die Kleinviehhaltung trägt zur hohen Biodiversität in den alten Alpenregionen bei, sorgt für blühende, saftige Wiesen und dient als notwendiger Lebensraum für viele Kleinlebewesen. Statt friedlich grasende Kühe, Rinder, Schafe, Ziegen Gämsen, Rehe und Murmeltiere werden brutale Risse von Natur- und Wildtieren unseren Alltag prägen. Freizeitaktivitäten in unserer einmaligen traumhaften Natur werden zum Alptraum, gepflegte Landschaftsbilder gehören der Vergangenheit an. Sind uns Kulturlandschaften und Traditionen des Wallis nichts mehr wert? Lassen wir unseren Lebensraum und unsere Heimat durch die Ideologie von einigen Beamten und fanatischen Naturschutzorganisationen mit Scheuklappen zerstören? Wollen und dürfen wir einfach so klein begeben. Mit der Schaffung von Artikel 506A.36 Grossraubtiere könnten wir geschlossen unseren Willen und vor allem denjenigen einer grossen Mehrheit unserer Oberwalliser- und Unterwalliserbevölkerung kundtun. Und nur so können wir gemeinsam unsere Heimat, unsere Landwirtschaft,.....Ich weiss, wovon ich spreche. Ich bin Miteigentümer der Alpe ... und deren Präsident. Und von Herdenschutz, wenn jemand wissen möchte, wie das funktioniert, lade ich ihn ein, nächstes Jahr hoch zukommen, was für eine strenge Arbeit mit diesen Herdenschutzhunden

getan werden muss, das ist fast nicht erträglich und darum bitte ich Sie, unterstützen Sie werte Damen und Herren unseren Abänderungsanträge 506.36. Merci, dankeschön.

Merci Monsieur Mathier, nous allons faire une pause jusqu'à 11h05. Je compte sur votre ponctualité. Merci.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Je passe la parole à Monsieur Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, en fait c'est pour un complément d'information sur l'amendement 506a.36 les grands prédateurs, pour vous rappeler que le 28 novembre dernier, le peuple valaisan a voté, on a voté sur un article 14a de la Constitution et le texte est intégralement le même que celui qui est proposé à l'amendement 506a.36.

Donc, c'est un vote du peuple, on peut s'égosiller ce qu'on veut par rapport à cette votation, mais je pense que le peuple a toujours raison et, par rapport à la loi fédérale, ou l'égalité par rapport au niveau fédéral sauf erreur, le canton d'Uri a le même article que nous dans la constitution, et la Confédération n'a pas contesté cet article, donc quand le peuple se prononce, on n'a qu'une solution, c'est d'accepter, merci.

Merci Monsieur Crettenand. Je passe la parole à Monsieur Bender.

Bender Léonard, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, sans rentrer sur le débat de fond, je constate que l'article 506a est contraire à l'article 500, à l'article alinéa 2, il veille à la sauvegarde et la revalorisation de la biodiversité. Donc il n'y a qu'une biodiversité. On peut pas mettre un article où on essaie de sauver la biodiversité et puis un article contraire un peu plus bas. Celui-ci en plus est contraire à la loi fédérale, donc il sera certainement supprimé par les constitutionnalistes qui seront chargés de relire ce texte. C'est quand même un peu difficile de faire passer une constitution qui ne respecte pas le Droit Fédéral, donc je propose que cet article soit refusé. Merci.

Merci Monsieur Bender. Est-ce que le président de la commission veut s'exprimer ? Je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Anwesende, es ist immer ein bisschen schwierig, wenn eine Pause zwischen den Wortmeldungen geschaltet wird, bis man dann alles wieder bereit hat. In diesem Artikel haben wir mit einer Ausnahme Änderungsanträgen die eher redaktioneller Natur sind und den eigentlichen Inhalt der Artikel nicht verändern, wie sie die Kommission vorgeschlagen hat. Der AC fordert zum Beispiel, dass der Begriff Natur durch den Begriff Umwelt ausgetauscht wird. Wir haben das bei uns auch diskutiert, oft werden diese Begriffe auch als Synonyme verwendet, was aber nicht ganz korrekt ist. Also grundsätzlich wird Umwelt in der Regel benutzt, um die Qualität unserer Lebensbedingungen und diejenigen Elemente die zu unserem Wohlbefinden beitragen, zu beschreiben. Natur hingegen wird eher dazu gebraucht und das zu beschreiben, was ausserhalb der Menschenwelt und ihrer Aktivitäten existiert oder anders gesagt, alles was wild und unberührt ist, Landschaften ohne starke menschliche Eingriffe sowie Flora und Fauna, die nicht durch Agrikultur und Zucht verändert wurden. So die Definitionen. Für uns war also Natur entsprechend der passendere Begriff in dieser Hinsicht und darum haben wir uns in der Kommission dafür entschieden.

Der VLR aber auch Gianadda/Farquet/Raemy möchten im Absatz 3 die Begriffe angemessen und zumutbar einfügen. Für uns in der Kommission ist klar, dass die Verhältnismässigkeit und Zumutbarkeit, also die Angemessenheit, Zumutbarkeit Grundsätze des staatlichen Handelns sein müssen und daher nicht spezifisch im Artikel zur Umwelt erwähnt werden müssen. Was aber bei den zwei Anträgen problematisch ist und auch dann im Antrag von AC, ist die Tatsache, dass der Begriff reduzieren gestrichen werden soll, dabei ist die Reduktion von lästigen und schädlichen Einwirkungen das wohl wichtigste Element, der von der Kommission aufgezählten Abstufungen im Kampf gegen diese Einwirkungen. Ich denke hier zum Beispiel an den Lärm. Eine Vermeidung und eine Beseitigung der Lärmemissionen ist sehr schwierig, aber Lärmreduktionen können effektiv umgesetzt werden. Dasselbe gilt aber auch viele andere Sachen, die ich jetzt nicht spezifisch hier aufzählen muss. Aber die Reduktion ist wirklich wichtig. Es ist wichtig, dass sie hier aufgelistet ist neben der Verhinderung und der Entsorgung möglicher Schäden. Wie gesagt, entsprechend sind wir der Meinung, dass die Reduktion zwingend beibehalten werden muss in dieser Auflistung und wir bitten das Plenum, die Anträge des VLR, des AC und des Änderungsantrages von Gianadda/Farquet/Raemy abzulehnen.

Dann die Erwähnung des Verursacherprinzips in Absatz 3 war auch schon oft thematisiert worden. Das haben wir auch besprochen und wir sind eigentlich in der Kommission der Übereinstimmung gekommen, dass dieses Prinzip so nicht in einer Kantonsverfassung festgehalten werden soll.

Betreffend den neuen Absatz zur Jagd welcher vorgeschlagen wird möchte ich festhalten, dass der erste Satz bereits im Absatz 1 enthalten ist und daher redundant ist. Ob die Verwaltung der Ausübung der Jagd und Fischerei in diesem Artikel explizit aufgenommen werden soll, überlassen wir von der Kommission dem Plenum. Für uns braucht es das nicht, wir haben in der Kommission das als nicht als zwingend notwendig erachtet. Schliesslich haben wir auch die Monopole und Regale an die Kommission 4 abgetreten und die haben einen Artikel dazu, der das eigentlich relativ allgemein regelt. das ist der Artikel 409.

Dann ganz am Schluss zum Änderungsantrag 506a. Ich möchte da nicht in die Details gehen. Wir hatten einen Abstimmungskampf, es gab ein Resultat, das Volk hat am Sonntag gesprochen. 72,67% sind für eine Annahme der Initiative gewesen. Ich glaube, dass ist ein klares Volksverdikt, das wir auch hier im Verfassungsrat unterstützen müssen. Ich denke, wenn wir das ablehnen, würden wir ein sehr negatives Signal senden. Wir haben auch in der Kommission extra beschlossen, dass wir vorgängig keine Stellung zu diesem Änderungsantrag nehmen. Wir wollten auch nicht in den Abstimmungskampf eingreifen und jetzt ist die Entscheidung des Volkes da und die Kommission hat dazumal gesagt, dass wir grundsätzlich dem Volk folgen werden und das empfehle ich euch auch. Das war es von meiner Seite, ich danke für die Aufmerksamkeit.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Merci Monsieur Abächerli, nous pouvons donc procéder aux votes sur les différents amendements. Dans le premier vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 506.30 d'Appel Citoyen en rouge qui demande de remplacer le terme nature par environnement aux alinéas 1 et 3. La commission en vert, l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 65 voix contre 39, 1 abstention.

Dans le deuxième vote à l'alinéa 3, nous opposons la commission en vert à l'amendement 506.34 du Parti socialiste Gauche citoyenne et des Verts en rouge qui demande d'ajouter la mention du principe du pollueur-payeur à l'alinéa 3. La commission en vert, l'amendement PS et Verts en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 59 oui, 44 contre et 2 abstentions.

Dans le troisième vote à l'alinéa 3, nous opposons tout d'abord l'amendement 506.32 d'Appel Citoyen en vert qui dit que les atteintes nuisibles doivent être évitées et éliminées à l'amendement 506.33 Gianadda et consorts en rouge qui propose une nouvelle formulation de cet

alinéa. Appel Citoyen en vert, Gianadda et consorts en rouge. Le vote est lancé. Vous avez suivi Gianadda et consorts avec 51 voix contre 36 et 16 abstentions.

Dans le quatrième vote, nous opposons en vert Gianadda et consorts, à savoir l'amendement 506.33, à l'amendement 506.31 du VLR en rouge. L'amendement Gianadda et consorts en vert, l'amendement du VLR rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu Gianadda et consorts avec 50 voix, excusez-moi, vous avez soutenu l'amendement du VLR avec 50 voix contre 34, 21 abstentions.

Dans le cinquième vote, nous opposons l'alinéa 3 de la commission en vert à l'amendement du VLR en rouge, la commission est en vert, l'amendement VLR en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 71 voix, 34 contre sans abstention.

Dans le sixième vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 506.35 Léger et consorts en rouge qui demande d'ajouter un alinéa 4 concernant la protection de la faune et de la flore et la gestion de la pratique de la chasse et de la pêche. La commission en vert, Léger et consorts en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu Léger et consorts avec 63 voix, 33 contre et 9 abstentions.

Dans le dernier vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 506a26, 36 Darbellay Pierre et consorts en rouge, qui demande l'introduction de l'article sur les grands prédateurs, accepté récemment par la population valaisanne dans la nouvelle Constitution. Donc la commission en vert, et Darbellay et consorts en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu l'amendement Darbellay et consorts avec 58 voix, 32 contre, 12 abstentions.

Nous passons donc aux articles 506b à d qui sont des amendements qui proposent de rajouter des articles relatifs à la production et à la consommation dans le projet. Je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, il s'agit ici de 3 propositions d'articles nouveaux pour les thèmes production et consommation. Les amendements 506b37 Parti socialiste Gauche citoyenne et 506c38 également PS Gauche citoyenne, demandent 2 articles pour ces thématiques. L'amendement 506d39 d'Appel Citoyen propose un article nouveau pour ces 2 thématiques. Je rappelle les éléments qui ont poussé la commission à ne pas introduire un article sur la production et consommation dans le projet de constitution, lors de la lecture des principes, tous les amendements allant dans ce sens lors de la plénière ont fait l'objet de votes négatifs. Dans les éléments évoqués, pour introduire cet article dans la constitution, il est question de la protection des consommateurs, de la protection des labels, la sécurité alimentaire et d'un devoir d'exemplarité assigné à différents établissements cantonaux, éléments susceptibles de favoriser les produits locaux et l'agriculture biologique. La Constitution fédérale traite déjà des thèmes de l'information et de protection des consommateurs à son article 97. La sécurité alimentaire est réglée par la Constitution fédérale à l'article 104a. L'encouragement et la production et consommation de produits régionaux de qualité figure dans l'article sur l'agriculture du présent projet. L'exemplarité de l'Etat figure l'article 400 du présent projet également de constitution.

Compte tenu de ces éléments, la commission n'est pas entrée en matière concernant ces 3 amendements qui ne sont que des redites, ce qu'il faut éviter dans une constitution, cependant, nous ne doutons pas que le débat n'est pas terminé et qu'il sera repris par la commission de deuxième lecture. Comme c'est ma dernière intervention ici comme rapporteur, je tiens à remercier mes collègues de la commission 5 pour la parfaite collaboration, pour leur contribution précieuse à l'élaboration des rapports, merci à notre secrétaire Daniela Fux Zurgriggen, un merci tout particulier à notre président Matteo pour son savoir faire, sa diplomatie, son efficacité, ses visions claires de notre mission, notre mission est de réécrire une constitution pour notre canton, et non de faire une nouvelle loi ou un règlement d'application, donc il faut être

concis, précis, ce que notre président à toujours tenu à ce que l'on fasse. Le travail à la commission 5 fut pour moi un plaisir, un grand plaisir. Merci, chères et chers collègues de votre écoute et de votre soutien à nos propositions.

Merci Monsieur Crettenand. Je passe la parole à Madame Reynard.

Reynard Caroline, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Chers collègues, concernant l'article 506b, le Parti socialiste et la Gauche citoyenne souhaiterait l'introduction d'un article portant sur la consommation. Celle-ci ne figure en effet pas dans cette commission alors qu'elle constitue un élément essentiel dans nos modes de vie. Nombre de membres de cette assemblée constitutionnelle reportent bien souvent les problèmes environnementaux sur la responsabilité individuelle des consommatrices et consommateurs, un point de vue auquel je n'adhère pas totalement, mais qui peut tout à fait correspondre à l'article proposé ici par notre groupe. Responsabilité individuelle ou responsabilité du collectif, mais non contraint par l'Etat, c'est bien de cela dont il s'agit. Notre article et ses 3 points se centre en effet sur cette logique, connaissant les divergences d'opinion que peut contenir cette assemblée sur une trop grande responsabilité étatique au niveau environnemental notamment. Ici, vous noterez bien les termes utilisés pour répondre à cette problématique de la consommation. Il s'agit de simples consultations des associations de consommateurs, d'une sensibilisation et non obligation à une consommation locale et responsable ainsi qu'à un encouragement à une lutte contre le gaspillage et l'obsolescence programmée. Nous ne nous retrouvons donc pas face à des injonctions placées sur les consommateurs de la part de l'Etat mais de simples recommandations qui pourraient passer, par exemple, par des politiques de prévention ou de sensibilisation. Pas de crainte à avoir alors, cet article n'est ni contraignant, ni emprunt de fortes responsabilités, tant pour l'Etat que pour les citoyens. Au regard de certains de nos pays voisins qui, comme la France par exemple, interdit l'obsolescence programmée, c'est de bien modestes pas que nous souhaitons entreprendre.

Pourtant, ils peuvent déjà ouvrir des débats, des discussions sur diverses formes de consommation. Ils peuvent pousser tout un chacune et chacun, dans d'autres formes de consommation, plus en accord avec les besoins environnementaux, apportant plus d'équilibre entre l'humain et la nature.

Nous ne pouvons chasser la consommation des articles constitutionnels. Les consommatrices et consommateurs sont des piliers de notre économie et peuvent être porteurs d'une grande force de mobilisation. C'est à l'Etat de les encourager et de les soutenir dans les formes de consommation profitables à toutes et tous, profitables à l'économie de notre canton par le biais de consommation locale mais également à notre survie sur cette planète tout simplement. Le groupe PS et Gauche citoyenne vous invite donc à soutenir cet amendement. Merci pour votre attention.

Merci Madame Reynard. Je passe la parole à Madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, nos modes de production et de consommation engendrent une utilisation excessive et croissante des ressources naturelles. Si l'humanité entière vivait comme la population suisse, plus de 3 planètes seraient nécessaires pour satisfaire ses besoins. Le climat, la diversité biologique ainsi que les équilibres naturels sont d'ores et déjà affectés par cette trop forte pression exercée sur l'environnement. Opérer une transition vers une agriculture et une économie durable est une nécessité. Par leur mode de vie et leur demande de biens, des consommateurs et consommatrices, tout comme les collectivités publiques au travers de leurs achats, jouent un rôle important en influençant l'offre dans le sens de la préservation de l'environnement, de l'économie des ressources et de l'anticipation de la raréfaction de celles-ci.

Le Canton du Valais a également un rôle à jouer pour diminuer la pression exercée par nos modes de consommation sur notre environnement. Nos autorités cantonales l'ont bien compris puisque la première thématique traitée dans l'agenda 2030 du canton a pour titre : consommation et production.

Et les objectifs stratégiques posés dans ce document sont ambitieux mais concrets : renforcer la responsabilité environnementale et sociale des entreprises valaisannes, en particulier dans les processus de production et de distribution, assurer le maintien d'une production agricole locale et renforcer des modes de production agricole respectueux de l'environnement, favoriser la consommation de produits régionaux, renforcer la capacité des consommateurs et consommatrices à faire des choix tenant compte des aspects environnementaux et sociaux de production et de distribution et finalement tendre vers une économie circulaire en soutenant l'éco-conception, en limitant la production de déchets et en augmentant le recyclage. Pour le groupe des Verts et Citoyens, ces ambitions doivent trouver un écho dans notre future constitution. C'est pourquoi nous soutiendrons les propositions d'ajout d'articles en lien avec la consommation et la production et encourageons également les futurs membres de la commission 5 à retravailler cette thématique pour la deuxième lecture. Merci pour votre attention.

Merci Madame Vuagniaux. Je passe la parole à Monsieur Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Werte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, ich spreche hier in meinem Namen und ich finde den Antrag 37 der PS sehr gut. Ich finde, das ist ein Artikel den wir unterstützen sollten. Artikel 506b zum Schutz der Konsumenten. Wer Freiheit will, muss Verantwortung übernehmen und tragen. Ich möchte selber Verantwortung zum Schutz unserer natürlichen Ressourcen und der Natur übernehmen. Die Industrie und die Wirtschaft macht es mir aber sehr schwer, als Konsument verantwortungsvoll zu handeln. Ich möchte nicht, dass der Staats einen Wald vor Vorschriften aufstellt, das ist auch nicht sinnvoll und das verursacht nur wiederum grosse Kosten. Ein wesentlicher Faktor im Umweltschutz ist unser individuelles Verhalten. Es braucht unbedingt die Eigenverantwortung des Konsumenten und Verbrauchers. Der Staat muss dabei helfen, damit er dies auch machen kann, denn heute ist das schwierig. In der Wohnung wo mein Vater gross geworden ist, steht noch eine Holztruhe aus dem Jahr ca. 1780, also aus dem 18. Jahrhundert. Heute leben wir in einer Zeit, in der unsere Produkte gar nicht lange halten sollen und auch nicht geeignet sind zur Reparatur. Das geht so weit, dass heute auch Handwerksbetriebe gar nicht mehr daran denken, ihre Produkte für eine Lebensdauer von 100 Jahren oder mehr auszulegen, obwohl das möglich wäre. Hier muss ein Umdenken stattfinden und vor allem muss dem Konsumenten wieder die reale Möglichkeit gegeben werden, Verantwortung zu übernehmen. Dazu braucht es jetzt eben die Hilfe des Staates und ich finde, dass hier in einer vernünftigen Weise vorgeschlagen. Es wäre noch besser, wenn es auf Bundesebene wäre. Mir ist es sowieso unverständlich, wie in der Schweiz deren Wirtschaft durch langlebige Produkte und Qualität stark geworden ist, dass diese Wirtschaft heute in der Schweiz einfach mit dem Trend zu immer Kurzlebigkeit mitgeht. Das scheint mir verhängnisvoll. Ich bitte Sie, den Antrag zu unterstützen. Besten Dank.

Merci Monsieur Zurbriggen, je passe la parole à Monsieur Jacques Blanc.

Blanc Jacques, membre de la constituante, Appel Citoyen

Mesdames, messieurs, chers collègues, lors d'une récente réunion d'Appel Citoyen, j'ai eu la maladresse de confirmer que j'avais un faible pour les blacklabels et ceci m'a immédiatement valu d'être désigné volontaire pour défendre le maintien du chapitre production et consommation prévu à l'annexe 3 du règlement de la Constituante. En réfléchissant à cet objet, que j'ai déjà défendu sans succès au sein de la commission 5, je me suis demandé si une intervention empreinte d'ironie à l'image d'une démonstration par l'absurde était envisageable. Et dans la

mesure où ce plaidoyer devait intervenir dans le temple de la démocratie valaisanne, j'en ai conclu qu'il valait mieux me limiter à vous exposer des éléments factuels et des réflexions qui, ensemble, vous confirme la pertinence du maintien de ce chapitre consacré à la production et à la consommation.

Cela étant et en guise d'introduction, je vous rappelle que le thème en question, production et consommation, fait partie des 10 objectifs que le Conseil d'État a retenu dans son agenda pour le développement durable du Valais à l'horizon 2030, ce qui a été déjà dit par Madame Vuagniaux tout à l'heure. Comme déjà dit aussi notre règlement prévoit ce chapitre dans l'annexe 3, et c'est un élément qui me semble résulter du même souci de cohérence et d'exhaustivité qu'a manifesté le Conseil d'État dans son agenda du développement durable. En définitive, si on se fixe des objectifs, il faut, en principe, se donner les moyens de les atteindre. Dans les décisions qui ont été adoptées par la commission 5, aujourd'hui dans le plénum et la session précédente, de nombreux objectifs ont clairement été explicités. Je vais me limiter à en citer quelques-uns qui me paraissent essentiels. Sous la rubrique consacrée au climat, nous avons avalisé la notion de neutralité carbone. Pour la rubrique des ressources naturelles, c'est l'économie circulaire qui a été mise en avant. Au troisième alinéa consacré à l'agriculture et la sylviculture, nous avons institutionnalisé le principe de plusieurs promotions qui, de facto, nécessiteront des aides ciblées. Au troisième alinéa pardon, j'ai perdu mon texte, au troisième alinéa de l'article traitant de l'environnement, c'est la sauvegarde et la valorisation de la biodiversités qui ont été retenues.

Mais pour que ces nobles objectifs puissent être atteints, il sera sans doute nécessaire de les faire connaître, de les mettre en exergue, d'en faire des atouts gagnants. Et, dans cette perspective, les labels constituent l'un des meilleurs moyens de communication. C'est assurément ce constat qui a conduit le Conseil d'État à retenir des dispositions traitant de la production et de la consommation. A titre d'exemple, je me limite à citer le succès de quelques produits labellisés, vous en connaissez tous certainement un grand nombre, mais l'AOP raclette a donné un coup de pouce incroyable à cette production. La viande séchée, ça marche aussi et on voit que le label Valais, Valais excellence de manière générale, est quelque chose de très prisé qui permet à beaucoup d'entreprises de communiquer. Mais, si on dit soutien étatique, on doit également déterminer les conditions-cadres, comme c'est notamment le cas pour les paiements directs. Il est dès lors évident que le Conseil d'État et par la suite, le Grand Conseil devront légiférer pour fixer les règles du jeu qui permettront d'accéder aux aides et subventions déterminées. Cette évidence ne doit pas être occultée car, pour légiférer, il est généralement plus agréable de disposer d'une base constitutionnelle.

J'en viens maintenant aux propositions que le groupe Citoyens vous suggère. A propos de la sécurité alimentaire et de la protection des consommateurs, nous voyons mal comment on pourrait ne pas l'intégrer à notre constitution. En définitive, cette constitution, elle doit prioritairement être au service de l'humain, de son bien-être et de sa santé. Quant au devoir d'exemplarité que nous souhaitons incorporer à cet article consacré à la production et à la consommation, il est susceptible de favoriser notre population en la mettant prioritairement au bénéfice de produits de qualité et le paragraphe proposé peut également contribuer au soutien des entreprises valaisannes. A titre d'exemple factuel de la pertinence de ces dispositions constitutionnelles traitant de la production et de la consommation, je me permets de relater deux décisions récentes du Conseil d'État qui concernent plus particulièrement l'agriculture : la première traite de la promotion des produits du terroir via l'adoption d'une stratégie cantonale. La seconde qui lui fait suite concerne le lancement d'une place de marché digitale des produits de proximité pour la restauration collective. Ces 2 opérations viennent tout juste de faire....

... je vous prie de conclure...

cet enchaînement de décisions confirme qu'il est possible de donner au canton un devoir d'exemplarité comme le suggère Appel Citoyen. En définitive et comme déjà dit, si l'on se fixe des objectifs [...] se donner les moyens, ce principe admis, force est de constater que la cohérence

du chapitre territoire, environnement et mobilité, nécessite de conserver un volet traitant de production et consommation. Avant de conclure, je rappelle que le Conseil d'État qui dispose d'une vue d'ensemble des problèmes ...

Je passe la parole à Monsieur Rey.

[...]

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, pour ces amendements liés à la production et à la consommation, à ce stade, le groupe est plus à l'aise avec la formulation d'Appel Citoyen qu'avec celle du PS Gauche Citoyenne.

Le groupe VLR est conscient que la production et la consommation devront être prises en compte explicitement ou non dans les travaux futurs. Cependant, à ce stade, aucun de ces amendements ne satisfait la majorité du groupe, qui est donc partagé sur la question et qui sera attentif à l'intégration de ces thèmes dans travaux futurs de la CT5, merci de votre attention.

Je passe la parole à Monsieur Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren, ich habe das in der Eintretensdebatte auch schon gesagt, ein grosses Dankeschön meiner Kommission. Das ist vermutlich meine letzte Wortmeldung heute als Präsident der Kommission 5. Es war toll, mit euch zusammenzuarbeiten, es hat mich sehr gefreut und ich möchte hier nochmals erinnern, wie wir eigentlich immer versucht haben zu arbeiten. Wir haben wirklich immer versucht das beizubehalten, die Grundsätze so herunterzubrechen, dass wir am Schluss allgemeingültige Artikel haben, die einer Verfassung würdig sind. Ich denke, dass haben wir eigentlich erreicht und es ist nicht so, dass wir die Themen der Produktion und Konsumation aussenvor gelassen haben. Das war unser Auftrag, wir haben die aufgenommen, wir haben die diskutiert, wir haben zum Teil auch Sachen der Produktion und Konsumation einfliessen lassen in unsere anderen Artikel, aber wir waren ganz klar der Meinung, dass wir hier nicht eigenständig Artikel brauchen und die Themen in der Verfassung so zu verankern und darum, die Diskussionen war schon in der Grundsatzdebatte relativ lang darüber, wir haben das dann vor der ersten Lesung auch nochmals sehr emotional und langwierig diskutiert und wir sind immer noch der Meinung, dass das nicht unbedingt in die Verfassung gehört und entsprechend ist die Kommission der Meinung, dass man alle Anträge heute hier ablehnen sollte. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Nous pouvons donc procéder aux votes sur les propositions d'articles. Dans le premier vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 506.37 du Parti socialiste Gauche citoyenne en rouge, qui demande d'ajouter un article concernant la consommation. La commission en vert, l'amendement Parti socialiste Gauche citoyenne en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 66 voix, 37 contre, 2 abstentions.

Dans le deuxième vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 506.38 du Parti socialiste et gauche citoyenne en rouge, qui demande d'ajouter un article concernant la production. La commission en vert, l'amendement Parti socialiste Gauche citoyenne en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 68 voix contre 35 et 1 abstention.

Dans le troisième vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 506.39 d'Appel Citoyen en rouge qui demande d'ajouter un article concernant la production et la consommation. La commission en vert, l'amendement Parti socialiste Gauche citoyenne en rouge,

pardon Gauche citoyenne en rouge, pardon, et l'amendement d'Appel Citoyen en rouge, le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission en vert, avec 56 voix contre 43 et 5 abstentions.

Nous avons terminé la lecture de détail de l'avant-projet de la commission 5. Nous passons au débat final, puis nous procéderons au vote final sur ce chapitre. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer avant le vote final ? Je passe la parole à Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, die SVP Oberwallis dankt der Kommission 5 unter dem Präsidium von Matteo Abächerli. Wir sind überzeugt, dass diese Kommission eine gute und solide Arbeit geleistet hat. Jedoch hat das Plenum die Minderheit M505 angenommen. Dass man auf Qualität und Quantität bei der Landwirtschaft achten soll, das ist begrüßenswert, das haben auch wir unterstützt. Doch die Minderheit das beinhaltet ein Moratorium, das beinhaltet eine Fixierung der landwirtschaftlichen Flächen, das ist starr, das ist wirtschaftsfeindlich. Ich bin sehr überrascht, dass unsere Kollegen von der VLR, welche sich immer als Wirtschaftspartei inszenieren hier gegen die wirtschaftliche Attraktivität und gegen den wirtschaftlichen Spielraum unseres Kantons gestimmt haben. Die Herausforderungen im Bereich der Raumplanung, im Bereich des Bodens, sind bereits heute sehr gross. Viele Gemeinden kämpfen noch heute mit der Umsetzung der Raumplanung. Hier sind die Belastungen gross, es kommen neue Projekte, wie die Korrektur der Rhone, welche ebenfalls die landwirtschaftlichen Flächen in Bedrängnis bringen werden. Aus diesem Grund ist für uns klar, dass dieser Artikel, diese Formulierung der Minderheit 505 auf keinen Fall akzeptiert werden darf. Aus diesem Grund werden wir uns in einer Schlussabstimmung enthalten, weil das gesamte eigentlich solide ist, aber diese spezifische Bestimmung ist wirtschaftsfeindlich, ist starr, sie nimmt unserem Kanton jeglichen Spielraum für die Zukunft. Aus diesem Grund bitte ich Sie hier in einer zweiten Lesung sich dann auf die liberalen Werte zu besinnen und gegen eine solche Bestimmung zu stimmen. Besten Dank.

Merci Monsieur Amacker, je passe la parole à Monsieur Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Präsidentin, werte Anwesende, es geht mir wie meinem Vorredner, die CVPO kann sich nicht voll hinter die gefassten Artikel stellen. Wir greifen zu stark in die Raumplanung, in die Realpolitik und in die Dynamik eines Wirtschaftsraumes ein, ohne aber wirklich da zu helfen, wo es nötig wäre. Wohlverstanden, die Natur liegt uns sehr am Herzen, wir haben Bauern, wir haben Jäger bei uns, ich selber, meinen direkten Vorfahren kommen aus Landwirtschaftsbetrieben, mein Nachbargebäude ist die Sennerei von Blatten gewesen, meine Gäste am Abend waren die Bauern. Also den Wandel in der Landwirtschaft muss mir niemand erklären. Wir sind auch nicht der Meinung, dass wir selber nichts zur CO₂-Reduktion oder zur Eindämmung der Erderwärmung beitragen können. Wir wissen, dass die Schweizer pro Kopf am meisten CO₂ der Welt produzieren, da gibt es nichts zu leugnen. Aber wir müssen einfach ein Gleichgewicht finden. Mit zu radikalen Lösungen kommen wir nicht weiter als mit Lösungen, die zwar nicht so radikal sind, aber die mehrheitsfähig sind. Wir haben schon viel darauf hingewiesen, dass die Verfassung am Schluss der Bevölkerung erklärt und verkauft werden muss und das müssen wir machen. Das wird nicht der Staatsrat oder der Grossrat machen. Wir müssen am Schluss zu unseren Wählern gehen und sagen: schaut, das ist unsere Arbeit der letzten 4 Jahre und wenn wir das nicht verkaufen können, wenn wir nicht mehrheitsfähige Lösungen haben, wird uns das nicht gelingen. Da bleibt mir nur der Spruch der mein Vater immer gesagt hat, der Krug geht zum Brunnen, bis er bricht. Wir haben Risse im Krug. Ich bitte euch, das in Zukunft zu beachten. Wir, unsere Fraktion, kann sich nicht voll hinter dieser Anträge stellen, wir haben Stimmfreigabe, aber es wird sicher auch bei uns einige Ablehnungen geben. Sehr schade für die Arbeit, die eigentlich sehr gut aufgegleist war von der Kommission 5. Dankeschön.

La présidente (Gabrielle Barras, membre du Collège présidentiel, UDC & Union des citoyens)

Une communication avant le vote final, nous reprendrons les débats à 14 heures pour le traitement de l'avant-projet de la commission 6. Je vous rappelle qu'il faudra déposer toutes vos affaires sous la table ou sur la chaise pour la désinfection. Alors celles et ceux, nous procédons au vote final, celles et ceux qui soutiennent l'avant-projet de la commission 5 pressent sur la touche verte. Celles et ceux qui le rejettent pressent sur la touche rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu la commission avec 84 voix contre 2 et 19 abstentions. Je vous souhaite un bon appétit à tout à l'heure.

La séance est levée à 11:56.